



Avis Page C 7
Bourse Page C 10
Fonds mutuels Page C 8
Les sports Page C13

ÉCONOMIE

INFORMATIQUE
PETITS GROUPES
VRAIS DÉBUTANTS, WORD,
WINDOWS 95, INTERNET

255-4651 849-8393 271-9622
(709/719)

YMCA Viau Peel du Parc

LE DEVOIR, LES SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 OCTOBRE 1998

PERSPECTIVES

Le blues du courtier d'assurances

Les courtiers d'assurances du Québec se posent des questions existentielles, franchement hamletiennes, du genre: y a-t-il un avenir pour la profession? Combien d'entre nous survivront? À peine la loi 188 adoptée, une loi ignominieuse, à leurs yeux, qui permet aux préposés des caisses de Desjardins de vendre de l'assurance, voilà que le rapport MacKay recommande que les banques puissent faire de même dans leurs succursales. Après la dure concurrence de Desjardins, celle des grandes banques se pointe à l'horizon.

L'an dernier, les courtiers d'assurances de dommages étaient en guerre. Contre un projet de loi accordant la part belle à Desjardins. Ils ont perdu sur toute la ligne; la loi 188 fut adoptée sans modification significative. Desjardins peut désormais vendre de l'assurance sans entrave, ou presque, au sein de ses caisses. Ses préposés peuvent désormais accorder des prêts personnels ou des hypothèques tout en vendant de l'assurance habitation et automobile. Il va sans dire que le gouvernement péquiste et le vice-premier ministre Bernard Landry n'ont pas la cote chez les courtiers d'assurances par les temps qui courent.



Robert Dufresne

L'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec (ACAPQ) tenait sa dernière assemblée annuelle à Québec cette semaine. Cet organisme professionnel, qui fête cette année ses 84 ans, fera hara-kiri l'an prochain, remplacé par la Chambre de l'assurance de dommages où les courtiers côtoieront les agents à la solde d'assureurs et les experts en sinistres. Cette même Chambre sera chapeautée par le Bureau des services financiers doté des véritables pouvoirs d'encadrement.

Cette année, les courtiers se sont demandé quel sort leur réservait l'avenir, un avenir qui semble incertain compte tenu des dispositions de la loi 188. Desjardins, perçu par les courtiers comme le diable incarné, vend de l'assurance, de façon directe, depuis la fin des années 80. Bon an mal an, le mouvement coopératif gruge des parts de marché aux cabinets de courtage. Desjardins détient aujourd'hui 16 % du marché québécois de l'assurance habitation et automobile au Québec et il est de loin le plus important assureur dans ce domaine au Québec.

Présentement, ce sont des agents de Desjardins, Assurances générales, qui vendent les polices et ils louent des locaux dans les caisses. Bientôt, tout employé des caisses populaires, une fois une formation de base acquise, pourra faire de même. C'est ce qui horrifie les courtiers.

Entre 1987 et 1996, 42 % des cabinets de courtage ont disparu au Québec, soit un pourcentage deux fois plus élevé que dans le reste du Canada. En dix ans, le nombre de courtiers d'assurances au Québec a fléchi de 30 %. Desjardins y est pour quelque chose. Il reste toutefois 5000 courtiers d'assurances au Québec.

Les courtiers d'assurances ont déjà du mal à concurrencer Desjardins au chapitre des prix. Qui plus est, ils ne peuvent rivaliser avec la force de marketing de cet immense réseau, ni avec les capitaux que Desjardins peut injecter dans la technologie. Même s'ils disposaient des capitaux nécessaires, ce qui n'est pas le cas, les cabinets de courtage n'ont jamais pu s'entendre avec leurs fournisseurs — les compagnies d'assurances — pour développer une plate-forme informatique commune. Résultat: les frais de mise en marché (commissions, frais d'émission de polices, etc.) s'élèvent au tiers de la prime dans leur réseau contre 24 % chez les assureurs directs comme Desjardins. Qui plus est, grâce à la loi 188, Desjardins pourra abaisser substantiellement ces frais de distribution.

Certes, les courtiers d'assurances, s'il est vrai qu'ils affichent des frais plus élevés, peuvent en principe fournir un meilleur service à leur clientèle. Ils peuvent surtout servir d'intermédiaire entre l'assuré et les compagnies d'assurances en cas de sinistre.

Devant la menace grandissante que représente Desjardins, les courtiers ont résolu de faire face à la musique. Ils envisagent des regroupements et de hausser le nombre d'assureurs avec lesquels ils font affaire. Ou encore, par la voie d'acquisitions, les cabinets peuvent aller dans le sens inverse: concentrer leurs volumes chez un ou deux assureurs de façon à abaisser leurs frais. Les assureurs ainsi favorisés se font une joie de les financer, d'ailleurs. C'est toutefois un couteau à double tranchant qui présage l'absorption éventuelle de ces courtiers par les assureurs.

L'autre voie qui s'offre aux courtiers d'assurances, c'est la multidisciplinarité. Combattre le feu par le feu: ils iront marcher dans les plates-bandes des banques en proposant à leurs clients des hypothèques et, même, des prêts personnels, en forgeant des alliances avec des institutions financières étrangères, par exemple, si le fédéral va dans le sens des recommandations du rapport MacKay. Mais on est encore loin de cette réalité.

Pour l'heure, les courtiers d'assurances tirent le diable par la queue. Deviendront-ils un service de luxe pour une clientèle fortunée? Se spécialiseront-ils dans les assurances commerciales et industrielles, laissant les produits simples aux assureurs directs? Après leur défaite face à la loi 188, leurs pas les mènent maintenant à Ottawa où ils tenteront de mettre en échec certaines recommandations du rapport MacKay. Si les grandes banques obtenaient les mêmes permissions que Desjardins, nombre de ces entrepreneurs n'auraient d'autre choix que de se recycler. Et devenir... des employés de banque? L'horreur, je vous dis.

Entrevue de Clément Godbout au Devoir

De bagarreur à spectateur

Clément Godbout tirera sa révérence lors du prochain congrès triennal de la FTQ, qui aura lieu à Québec du 23 au 27 novembre. Après 40 ans de vie syndicale, l'heure est au bilan. Retour sur les bons coups et les déceptions du bagarreur qui fut à la tête de la FTQ pendant cinq ans.

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

L'homme aura consacré sa vie à la défense des intérêts des travailleurs. Dans un mois, il prendra sa retraite, alors qu'il aurait pu se faire réélire facilement à la tête de la FTQ.

Combatif, tenace, voire entêté, on a de la difficulté à imaginer un Clément Godbout devenir spectateur, abandonnant l'influent rôle d'acteur que lui confèrerait sa fonction. «*la plus belle job au Québec*».

«Après 40 ans de vie syndicale, je crois qu'il était temps de laisser la place aux autres», laissera-t-il tomber lors d'une entrevue accordée au *Devoir*, en compagnie de celui qui lui succédera, le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé.

Pendant toutes ces années au sein du mouvement syndical, dont cinq à la tête de la FTQ, Clément Godbout aura vu couler beaucoup d'eau sous les ponts. Un règne qui fut couronné de succès, mais aussi d'échecs.

Les bons coups de la FTQ avec Clément Godbout à sa tête? «*D'avoir été capable de signer des protocoles de solidarité avec les autres centrales syndicales*», lâche-t-il d'emblée.

À une certaine époque, les rapports entre la FTQ et la CSN, particulièrement, «*n'étaient pas très, très beaux*». Après moult négociations, les trois grandes centrales signaient entre elles, à l'automne 1995, des protocoles de solidarité et de non-maraudage.

Ces ententes prévoient l'organisation d'activités et d'interventions communes ainsi qu'une procédure pour encadrer les changements d'allégeance, le cas échéant.

«*Bien sûr, le maraudage n'est pas complètement arrêté, mais c'est moins systématique, dit-il. Il n'y a plus de déclarations à l'emporte-pièce dans les journaux l'un contre l'autre. On fait attention à nos déclarations*», explique-t-il, en confiant qu'il y avait encore à l'occasion quelques «*petites glissades*».

Fier du Fonds

Dans un deuxième temps, Clément Godbout s'est dit fier du développement du Fonds de solidarité de la FTQ, créé en 1983 et qui gère aujourd'hui plus de deux milliards de dollars de capital de risque. «*C'est le point tournant des relations de travail, mais aussi de la solidarité*».

Autre grande réussite de la FTQ, selon Clément Godbout, c'est d'avoir changé l'approche de la centrale, la manière d'agir sur le terrain.

«*On a voulu une approche pratique à long terme. On a laissé tomber la langue de bois. Le profit n'est plus un mot tabou puisque des profits sont synonymes de meilleures conditions de travail. Enfin, on a adopté une politique de présence dans les grands débats de société*».

Mais ce changement d'approche n'a pas plu à tout le monde. «*Il y a une certaine grogne*», confie Clément Godbout. Dans un tel contexte, cette question pourrait être débattue lors du congrès triennal.

De son côté, Henri Massé estime qu'un des grands mérites de Clément Godbout, c'est d'avoir consolidé la FTQ. «*Clément ne le dit pas, sûrement par modestie, mais il a apporté de nouveaux membres et a remis sur pied la FTQ sur le plan financier*», souligne le futur président de la centrale, qui représente aujourd'hui près de 500 000 travailleurs au Québec. Elle a été en déficit pendant des années. Mais cette année, pour la première fois, on aura un surplus.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Après 40 ans de vie syndicale, je crois qu'il était temps de laisser la place aux autres», affirme Clément Godbout.

Dans un autre ordre d'idées, Clément Godbout confie que sa plus grande déception, c'est que la réforme du Code du travail, qui s'était amorcée dans les années 1980 avec la commission Beaudry, ne soit pas arrivée à terme.

Que ce soit avec les libéraux ou les péquistes, la FTQ — de concert avec les autres centrales — n'a pas réussi à faire modifier le Code. L'arrivée de Clément Godbout aux commandes de la FTQ en 1993 n'aura pas changé grand-chose. «*Avec M. Bouchard, je n'ai pas été capable de faire avancer le dossier, déplore-t-il. Je pense que le mouvement syndical se fait mal avec des lois du travail qui ne sont pas ajustées à la nouvelle économie*».

Au chapitre des réformes à apporter, la FTQ demande notamment que les travailleurs autonomes puissent être représentés par des syndicats, que l'article 45 soit révisé afin d'éviter la sous-traitance à outrance, et que la définition

de salarié soit modifiée pour contrer les pratiques de certaines compagnies qui forcent leurs employés syndiqués à devenir des travailleurs autonomes non syndiqués.

Manque d'auto-critique

Par ailleurs, Clément Godbout déplore un certain manque d'auto-critique dans le mouvement syndical québécois. «*Il faut faire plus de réflexion, dit-il. Il faut voir où se dirige la société et voir avec qui on va parler*».

En ce qui concerne les interlocuteurs du mouvement syndical, Clément Godbout se dit inquiet du fractionnement du patronat et de l'inefficacité du ministère du Travail.

«*Le CPQ a été longtemps le porte-parole des patrons. Donc, avec les syndicats, on était en présence de deux forces qui se parlaient*».

Mais depuis quelques années, la situation a changé, explique-t-il. «*Depuis*

un bon bout de temps, le CPQ est maraudé par la Chambre de commerce du Québec et l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec. On se retrouve donc avec deux, trois auditeurs. Ça va être plus difficile de s'entendre», lance Clément Godbout, estimant que le CPQ devait redevenir le seul porte-parole du patronat québécois.

Enfin, quant au ministère du Travail, le président sortant de la FTQ n'y va pas avec le dos de la cuillère. «*Il va falloir un vrai ministère du Travail, lâche Clément Godbout, en haussant le ton. Les vrais problèmes reliés au monde du travail se règlent au bureau du premier ministre, au ministre de l'Industrie et du Commerce ou au ministère des Finances*».

Si le Québec se dotait d'un vrai ministère du Travail, selon lui, on pourrait appliquer des lois qui, «*sans faire de révolutions*», pourraient régler certains problèmes sur le marché de l'emploi.

Itinéraire d'un mineur

Né à Palmarolle en Abitibi (un village situé à 10 km de La Sarre) le 19 juillet 1939, Clément Godbout est l'aîné d'une famille de neuf enfants, dont le père était agriculteur.

Après avoir étudié trois ans au collège de Rouyn-Noranda, il doit abandonner son cours classique à mi-chemin afin de venir en aide à sa famille.

Clément Godbout devient alors mineur à la compagnie Noranda à Normétal, un milieu de travail très rude, où les conditions de travail étaient souvent exécrables. C'est à cette époque, à l'âge de 19 ans, qu'il commence à s'intéresser au syndicalisme.

À 22 ans, il est élu secrétaire financier de la section locale 4514 du syndicat des Métallos (FTQ) à Normétal. À 24 ans, il est élu à la présidence du Conseil régional des Métallos. Deux ans plus tard, il devenait permanent du syndicat.

En 1970, après avoir acquis au fil des ans de l'expérience en Abitibi, Clément Godbout s'en va à l'autre bout de la

province, à Sept-Îles, où il devient coordonnateur régional des Métallos pour la Côte-Nord, le Labrador et la Gaspésie.

L'année suivante, il est nommé président du Conseil régional du travail de la FTQ. En 1973, alors que le Québec est en pleine effervescence politique, Clément Godbout décide de faire le grand saut dans la vie publique en se présentant dans le comté de Duplessis pour le Parti québécois. Mais il est battu.

En 1977, Clément Godbout devient directeur adjoint du syndicat des Métallos (FTQ) aux côtés du directeur Jean Gérin-Lajoie. Il lui succédera en 1981.

Pendant dix ans, de 1981 à 1991, Clément Godbout sera vice-président de la FTQ, alors qu'il est directeur québécois du syndicat des Métallos, un des plus grands syndicats affiliés à la FTQ. En 1993, son rêve se réalise, il devient président de la FTQ. Il sera réélu en 1995.

F. N.

POUR TOUS VOS PLACEMENTS DEPUIS 1967

Tassé le Boursier

(514) 879-2100

ou de l'extérieur de Montréal

1 800 55 TASSÉ

8 2 7 7 3

Tassé est membre des Bourses de Montréal et de Toronto, de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, ainsi que du Fonds canadien de protection des épargnants.



Montréal (Siège social) (514) 879-2100

Chandler (418) 689-5482 • Drummondville (819) 472-5635 • Granby (514) 375-3711 • Kamouraska (418) 492-2740 • Laval (514) 682-8800 • Longueuil (514) 679-4229 • Magog (819) 868-2716 • Québec (418) 647-1050 • Rimouski (418) 722-6050 • Saint-Jean (514) 347-7511 • Sherbrooke (819) 562-3045 • (819) 823-1722 • Sorel (514) 742-0419 • Valleyfield (514) 371-0368

ÉCONOMIE

Carnet de commandes trop bien garni

Altex Extrusion doit moderniser son usine de Laval

LE DEVOIR

Se retrouvant dans une situation où elle doit refuser des commandes, Altex Extrusion, une entreprise spécialisée dans la production de profils d'aluminium, investira 17 millions dans l'expansion et la modernisation de son usine de Laval. La Société générale de financement du Québec (SGF), qui possède 29,2 % de l'entreprise, contribue à cet investissement pour deux millions. Plus de cinquante emplois seront créés.

«C'est ce qui a été annoncé aujourd'hui en conférence de presse par M. Giuseppe Olcelli, président d'Altex. Monsieur Olcelli était accompagné à cette occasion par messieurs Claude Blanchet, président du conseil, président et chef de la direction de la SGF, David Cliche, ministre délégué au tourisme et responsable de la région de Laval, Gilles Vaillancourt, maire de Laval, et Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec.

«Des entreprises connaissent des situations bien pires que la nôtre, j'en conviens, mais il est quand même inconfortable de devoir refuser des contrats parce que notre capacité de production ne nous permet pas de les honorer», a déclaré le président d'Altex, Giuseppe Olcelli. «Nos produits

sont en demande et nous avons pour objectif de doubler les ventes de l'entreprise sur un horizon de cinq ans.» Altex compte, entre autres, doubler ou tripler ses parts de marché en Ontario et dans le nord-est des États-Unis.

Les conditions idéales pour la SGF

L'investissement annoncé hier par Altex et la SGF permettra:

- d'augmenter la capacité de production de 60 %;
- d'automatiser les opérations de manutention et d'emballage;
- d'agrandir le bâtiment actuel.

«Altex réunit les conditions idéales pour la mission de la SGF: un partenaire de classe mondiale, un transfert de technologie de production vers le Québec, une hausse de la transformation secondaire d'aluminium au Québec et une hausse significative de l'emploi», a souligné le président de la société d'Etat, Claude Blanchet.

Altex Extrusion fabrique des profils d'aluminium destinés principalement aux marchés industriels et de la construction. L'entreprise emploie 145 personnes et son chiffre d'affaires de l'année 1997 a atteint 33 millions. Elle est propriété de l'entreprise italienne Metra Spa (41,6 %), de la SGF (29,2 %) et d'Olex (29,2 %).

Le contrôle étranger de l'économie canadienne a plafonné

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les revenus des entreprises sous contrôle étranger représentaient 31 % de ceux du secteur des entreprises au pays, en 1996, soit pratiquement la même proportion que celle observée l'année précédente, a fait savoir à Ottawa, hier, Statistique Canada.

Selon l'organisme fédéral, ce plafonnement tient au fait que les revenus des sociétés canadiennes ont progressé autant, parfois même davantage, que ceux des sociétés sous contrôle étranger.

Ainsi, en 1996, les revenus des entreprises canadiennes ont augmenté de 9,8 %. Légèrement plus forte que celle enregistrée par les sociétés sous contrôle étranger, de 9,3 %, cette progression renversait la tendance observée durant la première moitié de la décennie, alors que le taux de croissance annuel moyen se chiffrait à 7,1 % pour les entreprises sous contrôle étranger, et à seulement 3 % pour

les sociétés canadiennes, a précisé Statistique Canada.

Renversement de tendance

Par ailleurs, de 1995 à 1996, la proportion des entreprises sous contrôle étranger a diminué dans sept des 16 branches d'activité constituant le secteur des entreprises au pays. Cela marquait un renversement de la tendance qui avait été observée au cours de la première moitié de la décennie, selon Statistique Canada.

Le recul du contrôle étranger le plus important a été enregistré au sein de la branche de la machinerie et de l'équipement, celui-ci étant alors passé de 39,8 à 37 %.

De 1990 à 1995, le contrôle étranger s'était accru dans 12 des 16 branches d'activité de l'économie canadienne, les progressions les plus prononcées ayant eu lieu dans celles du matériel de transport (de 48,7 à 58,3 %), du bois et du papier (de 23,7 à 29,7 %) et des communications (de 11,8 à 17,2 %).



Remise des permis CGA 1998

Médaille d'or au Québec et prix d'excellence au Canada



France Paris, CGA (HEC 96)

L'École des Hautes Études Commerciales tient à féliciter

Mme France Paris qui s'est distinguée lors de la Remise des permis 1998 de l'Ordre des CGA.

Mme Paris a décroché la médaille d'or pour avoir obtenu les résultats les plus élevés aux quatre examens de l'Ordre réussis dès la première tentative. Mme Paris s'est classée 1^{re} au Québec avec une moyenne exceptionnelle de 94,5%. Elle a également remporté le prix d'excellence de CGA-Canada pour la moyenne la plus élevée à travers le pays.

France Paris est titulaire d'un baccalauréat en gestion obtenu par cumul de certificats : comptabilité I, comptabilité professionnelle et gestion d'entreprise.

Sa réussite contribue à la réputation d'excellence de l'École. Nous lui offrons toutes nos félicitations.

L'esprit d'entreprise

COMMUNICATION

«J'espère que c'est la dernière fois qu'on en parle»

Pour le meilleur et pour le pire, la censure en publicité est devenue un débat à la mode

C'est la première réflexion qu'a faite Richard Nadeau, vice-président, directeur de la création de l'agence de publicité Markedel, lorsqu'on lui a demandé de participer au plus récent «Grand Débat» du Publicité-Club, sur le thème «40 ans de censure: vive la pub LIBRE!».

À en juger par la teneur des interventions de mercredi dernier, il n'est pas sûr que son vœu soit près de se réaliser. Peut-on dire, au moins, que le débat avance? En fait, la simple existence d'un tel débat est déjà un progrès: il y a à peine cinq ans, la censure en publicité est une question dont on ne parlait même pas. Puis, tout à coup, le sujet est devenu à la mode. Est-ce, de la part des créatifs, la réaction à des années de frustrations accumulées? Désormais, rares sont les réunions de publicitaires lors desquelles le sujet n'est pas évoqué, au point qu'on a parfois l'impression, en effet, de frôler l'indigestion. Une réaction comme celle de Richard Nadeau est tout à fait compréhensible. L'événement de mercredi n'a sans doute pas fait grand-chose pour le réconforter: les habitués de ce genre de débat pouvaient facilement avoir l'impression de faire du sur-place.

La première personne à présenter ses arguments a été Niquette Delage, une personne que les créateurs publicitaires haïssent avec un plaisir tout particulier. Niquette Delage est directrice, Normes et Conformité, de l'organisme Les Normes canadiennes de la publicité.

Le «bon goût»

Les Normes canadiennes, qui s'appelaient autrefois Le Conseil des Normes, est un organisme dont font partie les membres de l'industrie publicitaire, médias, annonceurs et agences. Les Normes canadiennes, auquel le gouvernement a attribué de plus en plus de pouvoir ces dernières années, est désormais responsable de superviser à peu près tous les règlements qui régissent la publicité, tant en matière de publicité mensongère, de promesses permises dans les publicités d'aliments ou de cosmétiques, qu'en ce qui concerne les stéréotypes sexistes, et le «bon goût» en matière de publicité. Ce sont, on s'en doute, ces deux derniers aspects qui suscitent le plus de débats. Les publicitaires, officiellement, ont accepté d'adhérer au code administré par «Les Normes». Mais, comme l'organisme a le mandat de recevoir et de traiter les plaintes, Mme Delage a, dans les faits, passablement de pouvoir pour l'approbation des messages.

Hier, Niquette Delage a probablement redonné des munitions à ceux qui aiment tant la haïr. Par exemple, dit-elle, les membres des autres professions, tels les médecins, les comptables et les avocats, se sont fixé un code de déontologie, auquel ils acceptent tous de se conformer. Qui crie à la censure? Pourquoi ceux qui se disent les professionnels de la communication échapperaient-ils à tout blâme? Si une seule personne s'estime lésée, pourquoi l'ignorer? On n'ignorera pas, après tout, une personne qui

se plaint des agissements discutables d'un médecin ou d'un avocat... «Que l'on montre un homme nu, le sexe à peine voilé, pour vendre des souliers, ou une femme en bikini pour annoncer une camionnette, est-ce vraiment approprié?»

a demandé Mme Delage. Elle a ensuite montré diverses publicités de magazine pour appuyer ses propos: une pour un designer (Lang), qui montre un homme, en complet-veston, dont on ne voit pas la tête... mais dont le sexe, par contre, émerge bien en évidence de son pantalon (de très mauvais goût, en effet; mais les consommateurs ne seront-ils pas les premiers à en juger?), une publicité pour les jeans Diesel, qui se veut un pastiche des publicités sexistes (vaut-on réglementer l'ironie?) et une publicité de Sears, montrant un bébé vêtu uniquement de bottes de caoutchouc (est-ce vraiment si choquant?)

Épiderme sensible

Les deux annonceurs présents, eux, ont livré des exemples qui montrent à quel point certaines personnes peuvent avoir l'épiderme sensible, jusqu'à s'en montrer absurdes. Claude Foisy, directeur général, communications, pour le Québec, de Bell Mobilité, a relaté quelques histoires, dont, dans le milieu, on avait déjà parlé: un message, montrant une chorale qui chantait faux (parce que le directeur ne pouvait pas être rejoint), a été dénoncé par l'Association des chorales; un autre, où un homme collait sa langue sur un poteau gelé (en se souvenant des «défis» de son enfance) a carrément dû être retiré à la suite de quelques plaintes: on craignait que cela ne donne des idées aux enfants...



Marie-Claude Ducas



Richard Nadeau, directeur de la création de Markedel. «Cessons de «chialer» contre les comités.»

Barbara Ann Thompson, directrice du marketing, division Québec, des restaurants McDonald's, a ajouté ses exemples: une publicité, montrant un père divorcé qui venait chercher son jeune fils, a été vilipendée pour avoir «préconisé le divorce»; une autre, dans laquelle un adolescent fait faire ses corvées par un plus jeune (contre une portion de frites), a été vue comme un encouragement aux pratiques de «taxage et d'exploitation des plus jeunes»; une autre, faisant référence à l'échec d'un père avec son Bar-B-Q (suivi d'une visite chez McDo), a été vue comme un message qui «rabaisait les hommes». De toute évidence, les gens ont l'épiderme sensible...

Radio-Canada critiquée

Philippe Meunier, responsable de la création à l'Agence Diesel Marketing, s'en est pris pour sa part à la seconde instance la plus haïe par les publicitaires: Radio-Canada. La société d'Etat

possède, en effet, son propre code publicitaire, et surveille des aspects comme le bon goût, le recours à la violence, et le langage utilisé. Meunier est revenu sur un point déjà soulevé à plusieurs reprises par les publicitaires: si l'on compare ce qui est permis dans les programmes et dans la publicité, on constate qu'il y a deux poids, deux mesures. À l'appui: d'abord des scènes de l'émission *Omerté*. Ceux qui l'ont vue savent que les scènes de violence, de sexe et les écarts de langage font partie de cette émission, par ailleurs excellente, entre autres grâce à la justesse, justement, du scénario et des dialogues. À côté de cela, Meunier a présenté un message pour des pantoufles (Sac-Santé), mettant en scène un Russe, parlant un charabia (sous-titré) dans lequel on reconnaît certaines expressions québécoises. Le message (au demeurant inoffensif, et par ailleurs plutôt drôle), a été refusé par Radio-Canada, à cause de l'incorrection du langage...

Richard Nadeau, de Markedel, a pour sa part, amené un peu de nouveau dans le débat. «La censure devient une excuse pour le manque de qualité de nos publicités. C'est sûr qu'il y a des restrictions.

Mais ce n'est pas la raison pour laquelle nos pubs ne gagnent pas à Cannes. Ailleurs aussi, il y a des comités d'approbation.» Un aspect que nous avions d'ailleurs déjà abordé, il y a quelques mois, dans cette chronique. «Mais ici, les gens ont peur, poursuit Nadeau. Ils se sentent obligés de se couvrir les fesses. Quand je vois les pubs gagnantes de Cannes, j'ai de l'admiration pour les clients qui ont osé acheter ces concepts.» Les créatifs, de leur côté, doivent apprendre à vendre des concepts audacieux. «Arrêtons de chialer devant les comités, et assumons-nous», a-t-il conclu.



Une publicité pour les pantoufles «Sac-Santé», que l'on verra à la fin de novembre prochain sur les ondes de nos stations de télévision... sauf à Radio-Canada.

Alliance entre British Airways et American Airlines

Washington suspend les audiences de la FTC

Le projet continue à poser des problèmes au regard de la réglementation antitrust

Washington (AFP) — Les États-Unis ont suspendu sine die trois jours d'auditions que devaient tenir la Commission fédérale du Commerce (FTC) sur le projet d'alliance commerciale entre British Airways et American Airlines, a indiqué hier un porte-parole du département américain des Transports.

Washington a décidé de reporter indéfiniment ces auditions, prévues la semaine prochaine, après l'échec des dernières discussions à Londres, le 7 octobre, entre les États-Unis et la Grande-Bretagne sur un accord dit de «ciel ouvert», a expliqué ce porte-parole, Bill Mosley. «Dans la mesure où la Grande-Bretagne n'est disposée à régler

aucune des questions clef», ces auditions auraient été prématurées, a-t-il dit.

Les États-Unis sont néanmoins «prêts à reprendre les discussions avec la Grande-Bretagne en vue de conclure un accord de ciel ouvert», a-t-il ajouté tout en soulignant «la frustration grandissante» de Washington face au refus de Londres d'ouvrir son marché dans le transport aérien à la concurrence américaine.

Pomme de discorde

Bill Mosley a aussi expliqué que le projet d'alliance entre BA et AA continue à poser des problèmes au regard de la réglementation antitrust américaine, même si les deux transpor-

teurs ont limité l'étendue de leur rapprochement.

La principale pomme de discorde porte sur un accès élargi pour un plus grand nombre de compagnies américaines, surtout à l'aéroport londonien de Heathrow. Les Américains demandent des créneaux d'atterrissage et de décollage plus nombreux et aux heures commercialement intéressantes. Les compagnies britanniques souhaiteraient pour leur part pouvoir faire du «cabotage», à partir des aéroports américains, c'est-à-dire prolonger un vol transatlantique par une liaison intérieure, ce qui suscite également de très fortes réticences aux États-Unis.

La conclusion d'un accord de «ciel

ouvert» a été posée comme une condition par les autorités américaines pour donner leur feu vert au projet d'alliance entre British Airways et American Airlines, en souffrance depuis plus de deux ans. En outre M. Mosley a confirmé que le p.d.g. de US Airways Group, Stephen Wolf, a récemment adressé une lettre au président Bill Clinton dans laquelle il accuse le gouvernement britannique de chercher — en refusant d'ouvrir son marché à la concurrence américaine — à perpétuer un «protectionnisme colonial» au XXI^e siècle.

M. Wolf demande plus spécifiquement au président Clinton de dénoncer l'accord aérien américano-britannique dit Bermuda II.

British Airways dément vouloir revoir l'alliance

Londres (AFP) — British Airways a démenti vendredi les informations selon lesquelles elle envisageait de renoncer au projet d'alliance avec American Airlines tel qu'il a été conclu, en raison des difficultés à obtenir le feu vert des autorités de concurrence américaines.

Le *Financial Times* avait affirmé dans son édition d'hier que les autorités américaines considéraient que la

compagnie britannique n'était plus intéressée par l'alliance et s'attendaient à ce qu'elle trouve une formule de coopération «moins ambitieuse» avec American Airlines. Ce changement d'attitude aurait été motivé par la décision du département américain des Transports de suspendre ses travaux sur l'alliance en raison de l'échec des négociations de libéralisation du transport aérien entre Londres et Wa-

shington. Les Américains souhaitent un accord «ciel ouvert» avant de donner leur feu vert à l'alliance entre les deux compagnies.

«Nous sommes impatients de voir l'alliance se réaliser l'année prochaine après une approbation en des termes acceptables au regard de la réglementation et cohérents avec [ce que font] d'autres alliances», a déclaré un porte-parole. «Nous continuons à discuter avec les au-

torités de régulation des conditions d'approbation de l'alliance avec American Airlines, qui est liée à un nouvel accord aérien bilatéral entre le Royaume-Uni et les États-Unis», a-t-il ajouté.

Le *Financial Times* affirmait que British Airways pourrait finalement opter pour un simple accord de partage des codes de vols avec American Airlines qui facilite les correspondances des voyageurs entre les deux compagnies.

ÉCONOMIE

Ventes records de valeurs mobilières étrangères

Les Canadiens ont vendu pour deux milliards d'obligations et pour 800 millions d'actions

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — En août, les investisseurs canadiens ont vendu pour un montant record de valeurs mobilières étrangères, selon des chiffres fournis par Statistique Canada.

Ces ventes ne représentent toutefois que le cinquième des achats pour les sept premiers mois de l'année.

Les Canadiens ont vendu pour deux milliards d'obligations et pour 800 millions d'actions étrangères. Durant les sept premiers mois de l'année, les Canadiens ont acheté pour une valeur de 11 milliards d'actions. L'effondrement des marchés en août dernier aurait déclenché ces importantes ventes.

Pendant que le prix des actions canadiennes dégringolait de 20 % en août, les étrangers vendaient pour leur part un nombre record d'actions canadiennes pour une valeur de deux milliards. Dans les 13 mois précédents, les investisseurs étrangers avaient amassé pour 15 milliards en valeurs canadiennes.

Les investisseurs étrangers ont aussi vendu pour 800 millions d'obligations canadiennes en août, le premier désinvestissement en quatre mois. Il y a également eu un ralentissement des nouvelles émissions sur les marchés étrangers, la valeur totale des émissions étrangères diminuant à 2,4 milliards en août, après avoir conservé une moyenne de 4,5 milliards durant les sept premiers mois de l'année.

Subvention de neuf millions pour la création d'un centre de production numérique

Ottawa donne un coup de pouce à Behaviour

200 emplois seront créés d'ici trois ans

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

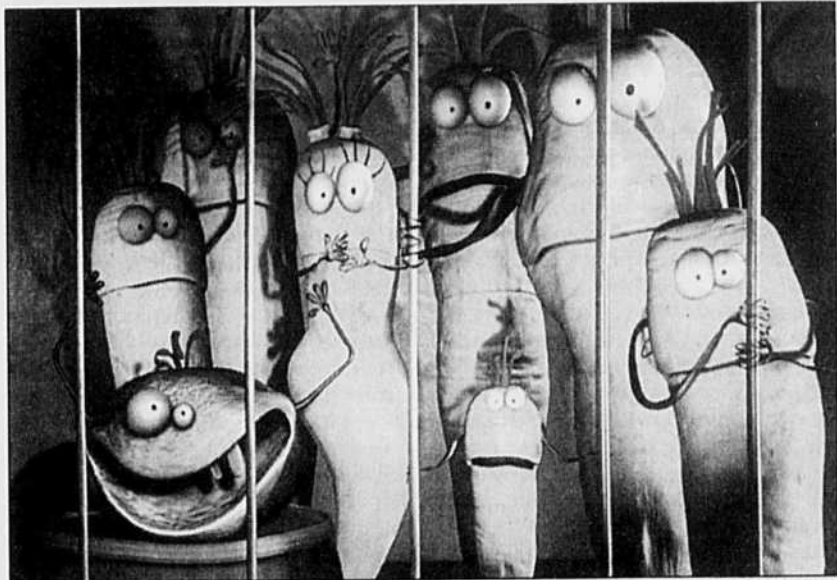
Le gouvernement fédéral a accordé une subvention de neuf millions à Behaviour Communications pour la création d'un centre de production numérique. Le projet de 28 millions devrait entraîner la création d'environ 200 emplois à Montréal au cours des trois prochaines années.

Le Studio Behaviour, qui devrait ouvrir ses portes à la fin de novembre 1998, a été conçu à l'intention des producteurs de l'industrie du cinéma et du divertissement. Il disposera d'outils numériques de pointe pour la production de séries d'animation à deux ou à trois dimensions, de publicités, de vidéos, de longs métrages, d'effets spéciaux cinématographiques, de contenus interactifs sur cédérom, de disques numériques, de sites Web en direct et de jeux vidéo.

Le secrétaire d'État responsable de Développement économique Canada, Martin Cauchon, a affirmé que cet investissement allait aider Montréal à se positionner comme un leader mondial dans le domaine de l'industrie des nouveaux médias. «Il s'agit d'une annonce importante parce que ce centre de production numérique a difficilement son pareil à travers le monde», a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse hier matin.

Il s'agira du premier centre de ce genre au Canada. «Bientôt, nous pourrions nous mesurer aux centres de Los Angeles et de Londres», a déclaré François Garcia, directeur général du Studio Behaviour.

M. Cauchon a profité de l'occasion pour rappeler que Développement économique Canada s'était engagé à une contribution globale de 10,5 millions pour la réalisation d'une vingtaine de projets dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et des nouveaux médias dans la région du Grand Montréal, et qu'Ottawa avait établi un fonds d'expérimentation en multimédia de 1,5 million pour le démarrage d'entreprises dans le do-



SOURCE BEHAVIOUR

CarrHot, film d'animation, l'une des réalisations de Behaviour.

maine des nouveaux médias. Le Consortium Multimédia CESAM, chargé d'administrer ce programme, a annoncé qu'elle avait déjà sélectionné 18 entreprises, qui se partageront le tiers de cette somme. «Nous voulons développer l'industrie en donnant aux entreprises des outils qui vont les positionner dans leurs domaines respectifs», a déclaré M. Cauchon.

Un coup de pouce

La présidente-directrice générale du Consortium multimédia CESAM, Louise Perras, a expliqué qu'il s'agissait de donner un coup de pouce aux entreprises afin de leur permettre de présenter à d'éventuels investisseurs des études de marché, des plans d'affaires ou des prototypes qui pourraient les intéresser.

Patrick Buisson, le directeur commercial d'une des 18 entreprises déjà sélectionnées, Enzyme Digital Marketing, a expliqué que son entreprise avait conçu un jeu vidéo qui intéressait l'entreprise américaine de distribution Segasoft. Toutefois, les fonds de la petite entreprise ne lui permet-

taient pas de produire le prototype essentiel pour conclure une entente. «Le programme nous a donné les fonds nécessaires pour développer un démo jouable, a-t-il témoigné. Nous allons maintenant rencontrer Sega à la mi-novembre pour parler d'une entente d'édition.»

Le gouvernement fédéral a indiqué que l'aide accordée aux 18 entreprises devrait entraîner la création de 90 emplois. Il a cependant indiqué que les entreprises estimaient à près de 600 emplois le nombre d'emplois qu'elles pourraient créer au cours des trois prochaines années dans le cadre de leurs activités.

Interrogé par les journalistes, M. Cauchon a soutenu que l'initiative du gouvernement fédéral dans ce secteur n'allait pas à l'encontre des prises de position du chef libéral québécois Jean Charest en faveur d'une moins grande intervention de l'État dans l'économie. «Il n'écarte pas la possibilité d'intervenir dans des secteurs spécifiques de notre économie qui en ont besoin», a déclaré le secrétaire d'État.

Interdire la vente d'assurances dans les caisses

Béland déplore la position de Charest

D'APRÈS
LA PRESSE CANADIENNE

La promesse du chef libéral Jean Charest de retirer aux caisses populaires le droit de vendre de l'assurance a sidéré le président du Mouvement Desjardins.

«Ca n'a pas de bon sens», s'est exclamé Claude Béland hier, à l'issue d'audiences organisées par le comité sénatorial des banques et du commerce sur le rapport MacKay. «Il va s'apercevoir qu'il y a beaucoup d'électeurs chez Desjardins», a-t-il lancé. C'est devant le Regroupement des cabinets de courtage du Québec, jeudi à Québec, que M. Charest a promis de modifier la Loi 188 sur les produits et les services financiers pour mettre fin à la concurrence du Mouvement Desjardins dans le monde de l'assurance. Cette déclaration est d'autant plus surprenante que M. Charest avait devant lui un auditoire acquis au vote libéral, différents sondages internes indiquant que la population des courtiers d'assurance est anti-Parti québécois et «anti-OUL» au référendum à environ 60 %.

«J'ai eu une série de téléphones aujourd'hui de gens qui disaient que ça n'avait pas d'allure», a déclaré M. Béland hier. Il y avait même des gens qui, à son point de vue, ne sont pas des partisans du Parti québécois, des gens très actifs dans le Parti libéral.

Le président du Mouvement Desjardins a affirmé qu'il avait essayé de parler avec M. Charest, sans succès, pour vérifier s'il avait été bien cité. «Si c'est vrai, c'est vraiment très rétrograde.» Il est outré d'une telle déclaration quelques semaines à peine après l'adoption de la Loi 188, après un débat en profondeur. Il a rappelé que c'était un gouvernement libéral qui avait accordé au Mouvement Desjardins la permission de vendre de l'assurance générale, «en faisant la bataille contre les courtiers», en 1987.

«Je pense que M. Charest a été mal cité ou a été très mal conseillé, a-t-il déclaré. Il n'a pas regardé le dossier. C'est très mal connaître le Québec que de penser qu'on rend service à la collectivité québécoise en faisant reculer le Mouvement Desjardins de 15 ans», a-t-il ajouté.

M. Béland a souligné que depuis l'adoption de la Loi 188, le Mouvement Desjardins avait fait des investissements et avait commencé à faire de la formation de personnel. «On se ferait dire: "Oubliez tout ça les enfants, le décloisonnement au Québec ne se fera pas"? J'ai beaucoup de misère avec ça.»

Devant le comité sénatorial, M. Béland a affirmé que le Mouvement Desjardins se sentait à l'aise avec les positions retenues et défendues par le Groupe de travail MacKay sur l'avenir du secteur des services financiers. Il s'est notamment réjoui que le rapport MacKay ait recommandé de permettre au secteur coopératif de constituer des banques coopératives.

Moyens limités

M. Béland a expliqué qu'actuellement, les moyens à la disposition du Mouvement Desjardins pour accompagner ses membres entreprises à l'échelle nationale et internationale étaient plutôt limités.

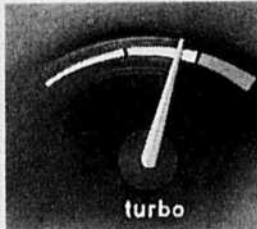
Selon lui, une banque de nature coopérative permettrait au milieu coopératif canadien de regrouper le traitement des opérations bancaires et financières, de réaliser des économies d'échelle, de diversifier ses portefeuilles et d'augmenter sa capitalisation.

Par contre, M. Béland a fait des recommandations au sujet d'autres éléments du rapport MacKay. «Si le gouvernement fédéral devait permettre de pousser plus loin le décloisonnement des institutions financières à charte fédérale, ces dernières devraient être tenues de respecter les règles provinciales applicables en matière de distribution de produits et services financiers», a-t-il déclaré aux sénateurs.

Il a également demandé à ce que la limite de détention de 10 % imposée aux grandes banques s'applique aussi aux banques à charte ayant un capital inférieur à cinq milliards. Il a expliqué que ces institutions étaient souvent des banques régionales exerçant un impact important au niveau d'une ou deux provinces. «Permettre une détention démesurée par un actionnaire pourrait entraîner des impacts négatifs pour cette région, dans l'éventualité où les intérêts de cet actionnaire ne seraient pas concordants avec le développement économique de cette région.»



Appuie-tête actif pour une protection accrue



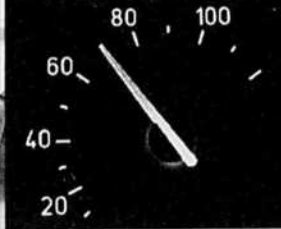
Moteur turbo Ecopower de 2 litres, 185 hp



Sacs gonflables latéraux et frontaux pour le conducteur et le passager avant



Accoudoir central arrière avec trappe pour le transport d'objets longs



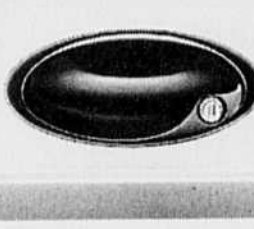
Affichage facultatif de nuit



Commandes des fonctions audio au volant



Sièges avant chauffants



Verrouillage de sécurité antivol

**ON NE VOIT PAS DE SAAB À TOUS LES COINS DE RUE.
AVEC UNE SAAB, ON PRÉFÈRE SE TENIR
LOIN DES COINS DE RUE.**

34 120\$*

418\$/mois*

Bail de 36 mois. Transmission manuelle.

4750\$ comptant

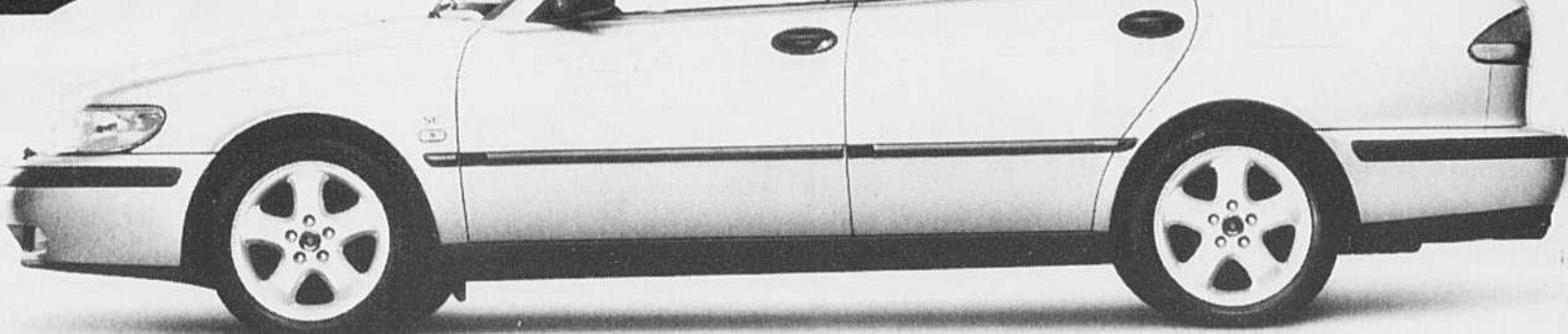
(transport, préparation et taxes d'accises inclus)

La SAAB est unique. Elle a été conçue pour performer, pour exceller, pour séduire, et ce, à un prix très accessible. Vous verrez, au volant d'une SAAB, équipée du moteur turbo Ecopower 185 HP, vous n'aurez qu'une idée en tête : aller là où les plus belles routes vous appellent, loin, très loin des coins de rue.

1 888 888 SAAB WWW.SAABCANADA.COM

SAAB

93 1999



Saab 9-3 1999 avec boîte de vitesses manuelle (15A). Véhicule illustré montre de l'équipement disponible en option. *Cette mensualité est calculée sur un bail LocationPlus de 36 mois et comprend le transport et la préparation à la route. Par contre l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un premier versement vous sera demandé. Par ailleurs, le versement initial à payer (ou l'échange équivalent) sera de 4750 \$ plus taxes. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Saab pour un plan de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. †PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Disponible chez votre détaillant Saturn Saab Isuzu

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravel.qc.ca/saturnbrossard/

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravel.qc.ca/saturn
(Angle Cathcart et McGill Collège)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374

West Island Saturn Saab Isuzu
10333, boul. Gouin Ouest
Roxboro
(514) 684-3161
(Entre des Sources et Aut. 13)

ÉCONOMIE

Cité du multimédia

PTM créera
350 emplois
d'ici 2001

LE DEVOIR

La Cité du multimédia accueille un nouveau venu. PTM prévoit y créer 350 nouveaux emplois d'ici 2001. Le vice-premier ministre Bernard Landry a annoncé la venue du groupe Public Technologies Multimedia (PTM) dans la Cité du multimédia de Montréal. Œuvrant dans le développement de contenus multimédias, PTM y créera 350 nouveaux emplois d'ici l'an 2001. L'entreprise a profité de l'occasion pour annoncer un nouveau partenariat avec la firme française EMMÉ Interactive, une filiale d'Infogrammes de France, pour la coproduction, au Québec, de cédéroms ludo-éducatifs. «Cette entente permet à PTM de bénéficier du réseau de distribution mondial de l'entreprise française.»

En fonction depuis huit ans, PTM s'active dans les domaines de la communication, de l'ingénierie de l'information, de l'ergonomie cognitive et de l'architecture d'espaces virtuels.

Elle sera en mesure de bénéficier de deux mesures fiscales mises en place par le gouvernement, soit celle des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) et celle de la Cité du multimédia. En vertu de ces programmes, le gouvernement du Québec offre aux entreprises un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 60 % des salaires versés, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par emploi, d'ici le 15 juin 1999. L'aide fiscale s'établit ensuite à 40 % des salaires versés, jusqu'à un maximum de 15 000 \$ par emploi, jusqu'au 31 décembre 2000. De plus, le programme des CDTI offre notamment un congé fiscal aux entreprises ainsi qu'un crédit d'impôt sur les équipements spécialisés.

«Avec l'arrivée du groupe PTM, seize entreprises ont annoncé jusqu'à maintenant leur implantation dans la Cité du multimédia depuis la création du programme le 15 juin 1998. Les 350 nouveaux emplois que PTM entend créer d'ici l'an 2001 portent le chiffre global de création d'emplois dans la Cité du multimédia à plus de 3600 d'ici trois ans, ce qui représente plus de 35 % de l'objectif de 10 000 emplois fixé», a ajouté M. Landry, dans son communiqué.

EN BREF

Continental-Northwest: la Justice poursuit

Washington (AFP) — Le département américain de la Justice a engagé hier une procédure anti-trust pour bloquer le projet de rachat de la compagnie aérienne Continental par sa rivale Northwest Airlines, a annoncé le responsable du bureau anti-trust. Le département de la Justice estime que l'acquisition par Northwest d'une participation majoritaire dans le capital de Continental réduirait «de façon substantielle la concurrence entre les deux compagnies aériennes» respectivement aux 4 et 5 rang aux États-Unis. «Un tel rachat entraînerait une augmentation des prix des billets et une détérioration de la qualité du service pour plus de quatre millions de passagers voyageant sur les lignes dominées par les deux transporteurs», a estimé Joel Klein, le chef du Bureau antitrust.

Procès pour pratiques anticoncurrentielles

Microsoft essaie de miner
la crédibilité de Netscape

James Barksdale, le p.-d.g., a été placé sur le grill
par les avocats de la société de Bill Gates

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les avocats de Microsoft, en mettant Netscape sur le grill depuis trois jours, ont tenté d'effacer la mauvaise impression laissée par Bill Gates lors de la première audience d'un procès qui reprendra lundi.

Lors de cette première semaine, les défenseurs de Microsoft, emmenés par l'imposant John Warden, se sont attachés à démontrer point par point la déposition d'un des principaux témoins à charge du gouvernement, James Barksdale, p.-d.g. du rival Netscape.

Dans un procès qualifié d'histo-rique, les services antitrusts du gouvernement accusent le fleuron de la technologie informatique américaine, Microsoft, de vouloir phagocytter le marché d'Internet en écrasant ses rivaux, et surtout Netscape, créateur du premier logiciel grand public de navigation sur Internet (Navigator).

Au premier jour du procès, Microsoft s'est d'abord placé sur la défensive, mal servi par l'absence remarquée de son fondateur Bill Gates, qui s'est exprimé par vidéo interposée. Les défenseurs de Microsoft ont d'abord dénoncé les tentatives «de diabolisation» de Bill Gates, les «attaques person-

nelles» envers un patron «si innovateur» et ironisé sur Microsoft «vu comme un grand Satan».

Mais très vite, le procès s'est concentré autour de la date fatidique du 21 juin 1995, jour d'une réunion entre dirigeants de Microsoft et de Netscape. Selon la déposition écrite du patron de Netscape, Microsoft aurait alors proposé à Netscape une entente et un partage du marché. «Ils nous ont proposé de tracer une ligne entre ce que nous pourrions faire ou pas» et également d'«investir dans notre compagnie et d'obtenir un siège à notre conseil d'administration», dit en substance ce témoignage. Dans son témoignage vidéo, Bill Gates a dit tout ignorer d'une telle proposition de partage du marché.

Qu'une divergence d'opinion

Pour l'avocat de Microsoft, cette «ligne» n'est qu'une divergence d'opinion entre deux industriels sur la nature technique d'un navigateur sur le Web. Microsoft affirme que naviguer sur le Web est devenu une pratique inhérente à l'informatique et peut donc s'intégrer totalement à un logiciel d'exploitation (moteur central des micro-ordinateurs). Netscape, qui a fait sa fortune sur cette seule fonction de navigation (browser) sur Internet, affirme au contraire que c'est une ap-

plication à part entière, comme un traitement de texte ou un tableur.

«Nous sommes convaincus qu'un browser est une application en soi», s'est écrié James Barksdale «et lorsqu'un fabricant, qui contrôle 90 % des systèmes d'exploitation des micro-ordinateurs, y intègre un browser, il a clairement dépassé la ligne.»

Dépouillant notes internes et courriels, Microsoft a aussi voulu mettre à jour les relations «amicales» qui prévalaient entre les deux industriels avant cette réunion et combien Netscape était «enthousiaste» à l'idée que Microsoft puisse être intéressé par une prise de participation dans Netscape. L'avocat du groupe de Seattle a aussi balayé d'autres éléments à charge, contenus dans les notes d'un des fondateurs de Netscape, Mark Andreessen au cours de cette fameuse réunion. «Si vous regardez tous les événements qui ont conduit à cette réunion, la seule conclusion à tirer est que Mark Andreessen a imaginé ou inventé la proposition de partage du marché», a lancé l'avocat de Microsoft. «Absurde», s'est indigné James Barksdale.

Lundi, Microsoft devrait continuer à éplucher la déposition de son rival Netscape avant que le gouvernement ne reprenne la parole, appelant une nouvelle fois Bill Gates à la barre... par vidéo interposée.

Programme de rachat des permis de pêche

Les pêcheurs se braquent
contre Ottawa

LE DEVOIR

Une fois de plus le gouvernement fédéral a réussi à susciter l'unanimité contre lui parmi les membres du Conseil canadien des pêcheurs professionnels (CCPP), dont l'Alliance des pêcheurs québécois. Les représentants des associations du Canada atlantique s'opposent au programme mis de l'avant pour le rachat des permis de pêche dans le domaine du poisson de fond.

En un mot, les pêcheurs reprochent au ministère fédéral d'appliquer une solution «faite à Ottawa» qui ne tient pas compte des intérêts des divers groupes concernés. Au lieu de demander aux individus de quitter le métier en vendant leur permis de pêche au gouvernement, il faudrait plutôt s'attaquer au véritable problème qui est celui de la surcapacité.

«En faisant converger ses efforts sur le retrait individuel des pêcheurs plutôt que sur l'établissement d'objectifs de réduction de la surcapacité, le gouvernement fait une grosse erreur», soutient François Poulin, directeur général de l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec. Rory McLennan, directeur de l'Association de l'Île-du-Prince-Édouard, tient un langage identique: «le gouvernement tient absolument à retirer des individus de la pêche plutôt qu'à s'attaquer au véritable problème de la surcapacité. Le Conseil du trésor ne cesse de répéter les mêmes démarches, espérant qu'il finira par obtenir de meilleurs résultats».

Il y a deux semaines, Guy Julien, ministre chargé des Pêcheries, avait également exprimé son désaccord sur le programme fédéral, qui, disait-il, «fait de nouveau abstraction des demandes légitimes du Québec». Le ministre considère «inadmissible qu'Ottawa puisse offrir

de racheter des permis de pêche au poisson de fond sans offrir une garantie formelle d'accès à la ressource, sur la base des parts historiques aux pêcheurs du Québec qui demeureront dans les pêches».

Pas d'exemption

Les pêcheurs reprochent par ailleurs au ministère des Finances de ne pas accorder une exemption pour gains de capital à ceux qui veulent vendre leur permis. Sans une exemption, le gouvernement imposera environ 40 % du montant versé, ce qui contribuera en revanche à provoquer une hausse du prix des permis.

Le conseil d'administration du CCPP se réunira au cours des deux prochains jours au Cap-Breton pour étudier d'autres propositions d'amélioration à ce programme de rachat des permis, lequel avait été présenté le 1er octobre dernier par le ministre David Anderson. Il s'agit d'un programme de 250 millions pour inciter les pêcheurs à quitter définitivement la pêche au poisson de fond en vendant leur permis au gouvernement. La part réservée aux pêcheurs québécois est de 15 millions.

Le programme doit s'appliquer selon un processus d'appel d'offres. La première ronde d'appel d'offres devait avoir lieu le six novembre mais la date limite a été reportée au 30 novembre. Des rondes subséquentes sont prévues également. Ce programme fait partie des mesures de restructuration de 730 millions annoncées en juin dernier par le gouvernement canadien. Il y a parmi ces mesures un paiement forfaitaire et des sommes réservées à l'adaptation et au développement économique.

Les pêcheurs

reprochent
au fédéral
d'appliquer
une solution
«faite
à Ottawa»
qui ne tient
pas compte
des intérêts
des divers
groupes

FINANCES PERSONNELLES

Un rappel de la
puissance des REER

L'une des raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral a créé les REER, il y a 40 ans, était d'inciter les Canadiens à épargner de façon avantageuse pour la retraite. Cette mesure permet toujours à l'épargnant de différer le paiement de l'impôt applicable à l'argent placé dans son REER. Qui plus est, le produit du régime s'accroît, libre d'impôt, jusqu'au moment du retrait, idéalement, mais non obligatoirement à la retraite. Le rentier paie alors des impôts selon l'importance des revenus qu'il retire.

En plus de bénéficier de déductions fiscales immédiates, les sommes en franchise d'impôt risquent de s'accroître plus rapidement qu'elles ne le feraient dans un compte de placements impossibles annuellement.

Pour nous tous, le plus grand défi consiste à trouver, dans le budget familial, l'argent nécessaire pour effectuer les cotisations maximales permises par le gouvernement. À l'heure actuelle, l'épargnant investisseur peut cotiser 18 % de son revenu gagné, jusqu'à concurrence de 13 500 \$. Toutefois, si l'on participe à un régime de retraite d'employeur ou à un régime de participation aux bénéfices (RPDB), le montant de contribution est inférieur à cause du facteur d'équivalence.

Un contribuable qui manque de liquidités peut emprunter l'argent nécessaire pour investir le montant maximum autorisé par le gouvernement. À ce propos, l'investisseur trouvera, sur l'avis de cotisation fédérale reçu le printemps dernier, le chiffre indiquant le montant permis pour l'année d'imposition 1998.

Toutefois, au lieu d'emprunter, la personne peut mensuellement cotiser directement à son REER par le biais d'un régime de cotisation par prélèvements automatiques. Lorsque l'on souscrit à un tel régime, on détermine un montant mensuel qui est automatiquement investi dans des CPG ou un fonds commun de placement, ou encore dans un compte préalable ouvert chez un courtier. Dans le cas des fonds communs de placement, la société prélève chaque mois le montant du compte bancaire et vous crédite un nombre de parts du fonds commun correspondant à la somme retirée.

Comparaison

Si l'on contracte un emprunt bancaire de 6000 \$ à un taux de 6,5 %, les paiements mensuels sont de 518 \$. Au bout d'un an, le montant total du paiement s'élève à 6216 \$. En supposant que le fonds de retraite (REER) rapporte un rendement de 10 %, nous obtenons dans ce régime, à la fin de l'année, la somme de 6600 \$. Grâce à un emprunt, nous bénéficions d'une somme supplémentaire de 384 \$ tout en accordant au contribuable une économie d'impôt de 2881 \$, dans le cas d'un taux d'imposition de 50 %. Cette somme peut évidemment servir à rembourser une partie du prêt REER. Différentes options de remboursements sont offertes par les institutions financières: paiement hebdomadaire, paiement différé sur six mois, etc.

En revanche, le programme de versements mensuels évite le paiement des intérêts, puisqu'il s'agit ici de répartir une somme équivalente, soit 500 \$ par mois, pour obtenir ainsi, au même taux, un montant global de 6310 \$.

En accumulant des parts de fonds communs de placement tout au long de l'année, l'épargnant bénéficie plus longtemps de l'effet de l'intérêt composé et de la croissance à l'abri de l'impôt que s'il investit un montant forfaitaire à la fin de l'année. Sur une longue période, cela représente tout de même le montant significatif de 616 650 \$ pour une période d'accumulation de 25 ans, au taux de 10 %, soit 26 650 \$ de plus que la contribution de fin d'année.



Richard Giroux

♦ ♦ ♦

Le plus grand défi consiste à trouver, dans le budget familial, l'argent nécessaire pour effectuer les cotisations

C'est maintenant !

Il n'y a pas de bons ou de mauvais moments pour investir dans un REER. Ce qui compte, c'est de prendre conscience que le temps peut jouer, soit en notre faveur, soit contre nous. À titre d'exemple, supposons que vous ayez, dès l'âge de 20 ans, investi la somme de 2500 \$ par année jusqu'à l'âge de 35 ans. Sans aucune autre contribution supplémentaire au taux de 10 %, cette économie annuelle de 2500 \$ vous aura rapporté, à 65 ans, la très confortable somme de 1,5 million de dollars. En revanche, supposons que vous ayez décidé d'attendre à 35 ans pour

cotiser et que, pour rattraper le temps perdu, vous contribuiez la même somme jusqu'à l'âge 65 ans, vous n'aurez accumulé que le tiers environ dudit montant de 1,5 million de dollars, soit un peu plus de 400 000 \$. Il n'est donc jamais trop tôt pour effectuer votre contribution 1998, et même 1999 dès le mois de janvier, par une mise de fonds immédiate au régime ou par le départ d'un régime de cotisations par prélèvements automatiques.

Combien de temps ?

Cela dépend essentiellement du capital accumulé au fil des ans. Supposons que vous vouliez prendre votre retraite en janvier 1999 et que vous comptiez retirer 3000 \$ par mois du REER qui vous rapporte un taux d'intérêt constant de 8 % sur vos placements; dans le cas d'une somme de 250 000 \$ accumulée dans votre REER, vous auriez épuisé vos épargnes sur une période de 10 ans environ et ce, même en tenant compte de l'intérêt obtenu au taux de 8 %.

Dans le cas d'une somme de 500 000 \$ accumulée dans votre REER, c'est une autre histoire, car en effectuant les mêmes retraits mensuels, en l'an 2009, vos épargnes auront atteint la somme de 539 000 \$ et continueront de s'accroître même si les prélèvements se poursuivent toujours.

Que l'on opte pour des produits entièrement garantis, tels que les CPG, obligations du Canada ou certains fonds distincts, ou encore des produits issus des valeurs mobilières, comme les fonds communs de placement, les actions, les obligations gouvernementales, les débentures convertibles, il n'en demeure pas moins que la vraie force des REER réside dans les rendements par rapport à l'inflation que l'on peut obtenir avec des sommes que l'on a pu déduire de ses revenus imposables. Rappelons-nous qu'un rendement de 8 % non imposé et accumulé d'année en année, par rapport au taux d'inflation actuel (moins de 1 %), est un des moyens dont dispose l'investisseur qui a pris du retard au cours des dernières années pour rattraper le temps perdu, soit les droits de cotisation inutilisés apparaissant sur le dernier avis de cotisation fédérale. Le prêt REER constitue sans doute l'outil complémentaire pour profiter des arrérages. Une planification financière de la retraite s'impose avant de prendre toute action; consultez donc votre spécialiste.

Source: Document Énergisez votre REER, de Fidelity Investments

Richard Giroux
est planificateur financier
et conseiller en placement.
Archives disponibles sur le site

Le Groupe Oshawa limitée

Avis de dividende

Dividende numéro 147

Le Conseil d'administration du «Groupe Oshawa Limitée» a déclaré un dividende trimestriel le 22 octobre 1998, de quatorze cents (14¢) par action ordinaire et de classe «A» de la compagnie en circulation, payable le 10 décembre 1998 aux actionnaires inscrits aux livres à la fermeture des affaires le 13 novembre 1998.

Par ordre du conseil d'administration
Darrell Ewert
Secrétaire
le 22 octobre 1998

L'optique
unique de Nathalie
Petrowski

Le samedi dès 9 h

Café au lait en main,
sourire aux lèvres et
information plein les oreilles...
Dans une atmosphère détendue,
chaque samedi matin de 9 h à midi,
Nathalie Petrowski anime
le Décompte de l'actualité.

CKAC 730
RADIO MÉDIA
Le pouvoir des mots

Imprimeries Quebecor

Hausse du bénéfice par action

PRESSE CANADIENNE

Pour le troisième trimestre de 1998, Imprimeries Quebecor connaît une hausse de son bénéfice net revenant aux détenteurs d'action de participation. Celui-ci s'établit à 44 millions \$ US, comparativement à 35 millions \$ US pour la même période de 1997.

Le bénéfice par action a enregistré une hausse de 26 % après versement des dividendes privilégiés pour atteindre 0,38 \$ US, alors qu'il était de 0,30 \$ US en 1997. Les revenus d'Imprimeries Quebecor se sont établis à 957 millions \$ US, en hausse de 11 % par rapport aux 867 millions \$ US de 1997.

Pour les neuf mois, les revenus consolidés ont dépassé les 2,7 milliards \$ US, contre 2,5 milliards un an plus tôt. Le bénéfice net revenant aux détenteurs d'actions de participation est passé de 82,9 millions à 98,4 millions, ou de 72 ¢ à 85 ¢.

La hausse au troisième trimestre est attribuable aux groupes maga-

zines, catalogues et encarts publicitaires aux États-Unis, du groupe Est au Canada ainsi qu'aux ateliers en France et de l'acquisition récente de l'imprimeur suédois TINA.

Dividende de 0,06 ¢

Par ailleurs, le conseil d'administration a notamment déclaré un dividende de 0,06 \$ US par action sur les actions comportant droit de vote multiple et les actions subalternes comportant droit de vote. Ce dividende sera versé le 1^{er} décembre à tous les actionnaires inscrits au registre à la clôture des affaires le 10 novembre 1998.

Imprimeries Quebecor est une société d'impression commerciale qui compte plus de 28 000 employés travaillant dans au-delà de 115 imprimeries et ateliers de services connexes aux États-Unis, au Canada, en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Suède, en Finlande, au Chili, en Argentine, au Pérou, en Colombie, au Mexique et en Inde.

ÉTATS - UNIS

Les entreprises connaissent un fort mauvais trimestre

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Les entreprises américaines ont connu leur pire trimestre depuis sept ans sur la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre de cette année, ont indiqué des analystes financiers vendredi.

«C'est le pire trimestre que nous avons vu depuis 1991 et en plus il n'y a pas eu beaucoup d'entreprises ayant affiché de bonnes surprises», a affirmé Joseph Abbott, de la firme I/B/E/S qui, avec First Call, est l'une des principales firmes financières américaines à compiler les résultats trimestriels. Les investisseurs américains utilisent beaucoup les prévisions établies par First Call et I/B/E/S et les mouvements des titres des sociétés en bourse réagissent la plupart du temps à l'écart entre les résultats annoncés et ces prévisions. Celles-ci sont exprimées sous forme de bénéfice par action.

«Sur les cinq dernières années, une moyenne de 2,5 % des entreprises faisant partie de l'indice boursier Standard and Poor's 500 annonçaient des résultats supérieurs aux prévisions. Pour ce trimestre nous n'en sommes qu'à 1,4 %», souligne Chuck Hill de First Call.

Quelques bonnes surprises

Parmi les bonnes surprises, les analystes financiers relèvent le secteur de la technologie. Première conséquence, l'indice composite de la bourse électronique Nasdaq, qui concentre ces valeurs, a progressé de plus de 13 % sur les deux dernières semaines qui ont vu la plupart des entreprises publier leurs résultats trimestriels. Microsoft a ainsi annoncé un bénéfice par action de 56 ¢ pour des prévisions de 49 cents, Intel de 88 ¢ pour des prévisions de 80 ¢ et Apple de 68 ¢ pour 49 ¢ attendus.

Le géant de l'informatique américaine IBM, dont le titre est coté sur la bourse de New York et fait partie de l'indice Dow Jones, a également annoncé un bénéfice par action de 1,56 \$ au lieu des 1,53 prévus.

«Le secteur a été durement secoué par la crise asiatique dès le début de l'année et il y avait également un problème d'accumulation des stocks. Cela a été corrigé et a permis une amélioration des bénéfices et des résultats moins mauvais qu'aux premier et deuxième

trimestres», souligne Chuck Hill.

Le secteur financier est la plus grosse déception. Les grandes banques et firmes financières américaines ont toutes affiché des résultats en baisse, voire des pertes, touchées de plein fouet par la crise financière en Asie et en Russie et l'effondrement de certains fonds spéculatifs (hedge funds). Citigroup, le premier groupe mondial de services financiers, a dégagé un bénéfice par action de 30 ¢ au lieu des 86 ¢ enregistrés sur la même période l'année précédente. Les attentes étaient de 29 ¢ car Citigroup avait prévu avant la publication de ses résultats que ceux-ci seraient mauvais.

BankAmerica, qui n'avait pas averti de l'ampleur de ses pertes, a annoncé un bénéfice de 50 ¢ au lieu des 90 ¢ attendus.

«Leurs résultats sont horribles mais nous pensons que c'est un phénomène qui ne durera qu'un trimestre», estime Joseph Abbott.

Exportations favorisées

Pour le quatrième trimestre, la baisse du dollar depuis le début octobre devrait aider les entreprises américaines à exporter mais aussi leur permettre d'améliorer leurs résultats grâce à de meilleurs bénéfices convertis en dollars sur leurs ventes à l'étranger.

Les prévisions baissent cependant rapidement et ne font plus maintenant état que d'une progression de 4,4 % pour les entreprises composant l'indice Standard and Poor's 500 pour encore plus de 10 % en juillet dernier. «Elles devraient continuer à baisser mais nous sommes loin d'une période de récession avec deux trimestres consécutifs de baisse», souligne l'analyste d'I/B/E/S.

«La grève de General Motors en juillet a retiré environ 1 % globalement au troisième trimestre et le rattrapage devrait rajouter 1 % au quatrième trimestre. Il ne faudra donc pas tirer un faux sentiment de sécurité d'une légère amélioration au quatrième trimestre», affirme Chuck Hill.

«Mais si les bénéfices sont sensiblement plus hauts cela pourrait être interprété comme le premier signe d'un renversement de tendance», ajoute-t-il.

Le rapport MacKay et la réglementation

La CVMQ met en garde contre les conflits de compétence

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Au terme d'une lecture somme toute favorable, le président de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ), Jean Martel, a soulevé hier une série de mises en garde contre certaines recommandations du rapport MacKay. Ses préoccupations touchent essentiellement le nouveau cadre réglementaire proposé. Il craint la multiplication des écueils juridiques pouvant découler d'une application stricte des recommandations, dans une perspective fédérale, en omettant de considérer l'ensemble de la question du secteur canadien.

Dans son mémoire déposé hier devant le comité sénatorial permanent des banques et du commerce, M. Martel a souligné que le mandat du groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, «tel que nous le lisons, a recours à une notion de secteur canadien des services financiers, laquelle est essentiellement territoriale dans son approche plutôt que juridictionnelle. Il importe, contrairement à ce que le Groupe de travail a fait, de tracer une meilleure distinction entre ces deux concepts, de manière à éviter la confusion. Ces deux concepts ne sont pas interchangeables, et le rapport tend trop souvent à l'oublier».

Jean Martel a donc invité le comité à se garder «d'analyser les recommandations du Groupe de travail dans la seule perspective de la réglementation des institutions d'incorporation fédérale. Il devrait analyser ces recommandations et prendre position après avoir considéré l'ensemble de la problématique du secteur canadien, et non simplement du secteur fédéral».

Dans le chapitre du rapport MacKay consacré à l'amélioration du cadre réglementaire, au moins deux grandes recommandations sont susceptibles d'attiser des frictions juridiques. Il y a cette proposition invitant les gouvernements à déployer «tous les efforts voulus pour éliminer les chevauchements de la réglementation prudentielle aussi bien entre les autorités fédérales et provinciales qu'entre les provinces. Il faudrait s'efforcer en particulier de mettre en place des bases de données électroniques communes et de déléguer, dans toute la mesure du possible, la réglementation de la solvabilité au Bureau du surintendant des institutions financières». Une autre confusion potentielle se dégage du rapport MacKay, qui suggère que «les pratiques réglementaires soient rationalisées au niveau fédéral».

On applaudit

Le président de la CVMQ applaudit à ce souci d'éviter les dédoublements de réglementation. Mais il se dit perplexe quant à l'opportunité «de profondément réformer le Bureau du surintendant pour en faire un organisme qui, d'une part, vivra un conflit culturel perpétuel en devant concilier quotidiennement son rôle prudentiel de base avec de nouveaux objectifs de surveillance des pratiques du commerce et, d'autre part, aura à reproduire dans son administration une vocation qui, essentiellement, est calquée sur ce que font déjà très bien les autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière de protection du public».

Il a rappelé l'efficacité des Commissions des valeurs mobilières dans l'élimination des duplications et des incohérences réglementaires. «Dans le secteur des valeurs mobilières, les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont compris depuis longtemps les

dangers de la duplication des normes applicables. C'est pourquoi, au fil des années, elles ont élaboré diverses procédures permettant de réduire le fardeau supporté par les émetteurs et les intermédiaires, en raison du fait qu'ils devaient interagir avec 12 autorités en valeurs mobilières pour pouvoir opérer à l'échelle du pays. Nous avons fait des progrès remarquables au cours des deux dernières années — que j'appellerais «les années post-Commission canadienne» — et nous sommes en voie de mettre sur pied un modèle unique de concertation».

Le résultat de ces efforts amène le milieu à parler de véritable «commission canadienne» virtuelle en ce que ce résultat «systématise l'harmonisation sans uniformiser, qu'il structure la collaboration et qu'il intègre les processus comme si l'on était en présence d'une seule grande organisation canadienne».

Jean Martel a également fait référence à la Loi sur la distribution des produits et services financiers, connue sous l'appellation loi 188, dont les modalités et les paramètres ont, d'ailleurs, largement inspiré le Groupe de travail, pour parler d'un encadrement déjà adéquat des pratiques de ventes liées, sans coercition. «On peut penser qu'une réglementation additionnelle [et éventuellement distincte] en provenance du fédéral ajouterait un fardeau réglementaire et pourrait occasionner des contradictions sans nécessairement générer de bénéfices accrus pour le consommateur».

Écueils juridiques

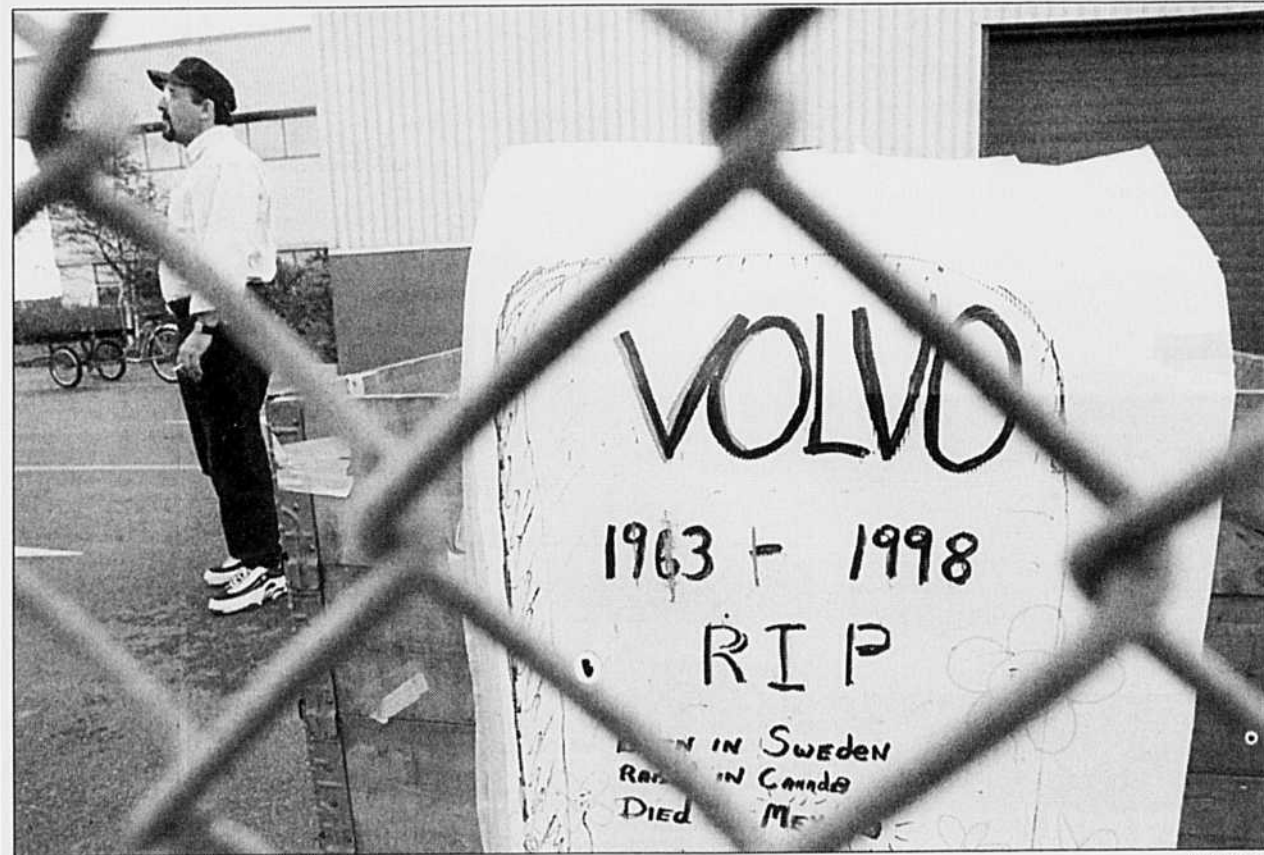
Un autre aspect du rapport MacKay potentiel à risque en matière d'écueils juridiques est ce concept de société financière de portefeuille (holding financier), retenu

par le Groupe de travail et largement défendu par le président de la Banque Laurentienne, Henri-Paul Rousseau. «La problématique est classique. On sait que la possibilité est grande que l'on assiste à la création de sociétés financières de portefeuille au Québec réunissant une banque, un assureur et une société de fiducie constituées en vertu d'une loi québécoise, ainsi que des courtiers et conseillers en valeurs mobilières également assujettis à la juridiction québécoise. Obliger une telle société de portefeuille à se constituer en vertu d'une loi fédérale et la forcer à se soumettre exclusivement à un cadre de réglementation fédéral est une mesure fort discutable qui, pour plusieurs, n'est aucunement souhaitable». On peut d'ores et déjà imaginer des problèmes de dédoublements ou d'empêchements.

Jean Martel n'est pas sans souligner, également, que l'ouverture du système des paiements aux organismes de placement collectif et aux courtiers en valeurs mobilières «peut être le germe de conflits importants si le gouvernement fédéral s'en trouve à réglementer indirectement la poursuite du commerce des valeurs mobilières». Et il n'est pas sans rappeler que la distribution de produits d'assurances et de l'assurance elle-même sont toutes deux de compétence provinciale au même titre que les valeurs mobilières.

«À inciter l'autorité fédérale à aller jusqu'au bout des pouvoirs dont il dispose, le risque devient alors très grand que, dans les provinces comme le Québec, où les institutions provinciales jouent un rôle prépondérant, on aboutisse à une incohérence entre les règles applicables sur un même marché selon que l'institution est de juridiction fédérale ou provinciale», a ajouté le président de la CVMQ.

Volvo sous d'autres cieux



REUTERS

UNE TRENTAINE de salariés d'une usine Volvo d'Halifax, en instance de fermeture au moment où Volvo ouvre une usine au Mexique, occupaient toujours l'entreprise, hier, pour une troisième journée consécutive, afin d'obliger la direction à améliorer leurs conditions de départ. Le 9 septembre dernier, les responsables de Volvo Canada — la seule usine d'assemblage de la firme suédoise en Amérique du Nord — avaient annoncé qu'elle fermerait ses portes le 18 décembre dans le cadre d'une restructuration, accusant au chômage 223 personnes. Les travailleurs ne mettront pas fin à leur action tant que la société refusera d'examiner la question des indemnités de départ, a indiqué un porte-parole syndical, Bernie Forrest. Jeudi, le président de Volvo Canada, Gord Sonnenberg, avait indiqué par voie de communiqué qu'il ne négocierait pas tant que l'usine serait occupée.

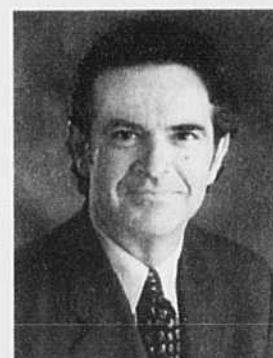
Métro de Hong-Kong

Télécity signe une entente de 18 millions

PRESSE CANADIENNE

Télécity a annoncé la signature d'un contrat avec la société de transport Mass Transit Rail Corporation (MTRC) de Hong Kong.

L'entente de près de 18 millions, signée en partenariat avec Alstom, porte sur l'installation de plus de 3000 afficheurs multicolores destinés à l'information aux passagers dans 762 voitures du métro. De plus, une autre commande devait se confirmer lorsque la MTRC va entamer le prolongement de la ligne TKE et augmenter le nombre de voitures du métro. Fondée en 1986, Télécity a réalisé son premier grand succès en 1991 avec l'implantation du réseau de communication visuelle dans le métro de Montréal.



JEAN MARTEL

Élu vice-président du comité exécutif de l'OICV

La Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) est heureuse d'annoncer l'élection de M. Jean Martel à titre de vice-président du Comité exécutif de l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV).

L'OICV est une organisation internationale regroupant 159 commissions de valeurs mobilières et organismes similaires, chargés de la réglementation des marchés de valeurs dans 90 pays.

Le Comité exécutif joue un rôle prépondérant au sein de l'OICV puisqu'il détermine les orientations et les priorités. Il sert de lien entre les membres de l'Organisation et chapeaute notamment le Comité des marchés émergents et le Comité technique.

La Commission des valeurs mobilières du Québec est l'organisme de surveillance du marché des valeurs mobilières au Québec. Elle a pour mission de servir l'intérêt public en veillant à la protection de l'investisseur et en recherchant la stabilité et l'efficacité des marchés financiers, contribuant ainsi à la croissance de l'économie du Québec.



Commission des valeurs mobilières du Québec

11050124

Lotus

CONFÉRENCE

LOTUS et LA GESTION DES CONNAISSANCES
à l'intention des cadres et des gestionnaires

Lotus Canada et son partenaire INFOGERPRO vous invite à une conférence d'une journée au sujet de *La Gestion des connaissances* («Knowledge Management») qui se tiendra le 29 octobre prochain à Montréal au Reine Elizabeth dès 8h30.

Dans les marchés mondiaux d'aujourd'hui, le succès n'est plus forcément lié au résultat traditionnel du travail, de l'apport de capital ou de l'exploitation de la terre. La nouvelle matière première se trouve dans la tête des employés : la connaissance. L'amas de connaissances d'une entreprise et l'utilisation qu'elle en fait n'ont jamais été aussi indispensables au succès. Le sujet de l'heure est devenu, un peu partout sur la planète, la «gestion des connaissances».

Conférenciers invités :

- **La gestion des connaissances chez Lotus: une vision, des solutions**

De Paris, Thierry Hubert, directeur de «Action Research and Development» pour Lotus Europe, Moyen-Orient et Afrique.

- **La gestion des connaissances au travail**

De Paris, Richard D. Collin est administrateur et CEO de Trivium.

- **Domino.Doc : une solution de gestion documentaire d'avant-garde**

De Montréal, Danielle Lafontaine, directrice au développement des affaires, INFOGERPRO Inc.

- **La version 5 de Lotus Notes : une infrastructure de gestion des connaissances**

De Québec, Marc-Antoine Pomerleau, conseiller, INFOGERPRO Inc.

Pour vous inscrire au séminaire, veuillez composer le 1-800 GO LOTUS. Pour plus de détails, consultez le site www.lotus.com

Date : Le jeudi 29 octobre 1998

Heure : 8 h 15 à 16 h 30

Lieu : Hôtel Reine Elizabeth, 900, boul. René Lévesque ouest, Galerie IV

Cette conférence est GRATUITE et toutes les présentations sont en français.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

POUR LA PROMOTION DU FRANÇAIS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL DE 10 À 49 EMPLOYÉS

À qui s'adresse l'aide financière?

Aux petites entreprises (10 à 49 personnes)

À des regroupements, tels :

- les comités paritaires,
- les associations patronales,
- les associations syndicales,
- les organismes communautaires,

en vue d'organiser, au bénéfice de leurs membres travaillant dans ces petites entreprises, des activités de francisation.

Quelles sommes peuvent être accordées à titre d'aide financière?

Pour tout projet soumis, une somme maximale de 25 000 \$ pourra être accordée. Toutefois, si le projet soumis touche l'ensemble des travailleurs et travailleuses d'un secteur d'activités économiques, la somme peut atteindre 50 000 \$.

Toute demande d'aide financière doit être adressée à l'Office de la langue française au plus tard le 31 janvier 1999.

Pour obtenir plus de renseignements et des formulaires d'inscription :
Téléphone : (514) 864-2740 Télécopieur : (514) 864-3948



Gouvernement du Québec
Office de la langue française

ÉCONOMIE

Création de 130 emplois

Les Atikamek d'Obedjiwan et Donohue exploiteront une scierie

Cette scierie est située sur la rive nord du réservoir Gouin, à 275 kilomètres à l'ouest de Saint-Félicien

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Le Conseil des Atikamekw d'Obedjiwan et Donohue sont devenus partenaires dans une société en commandite pour l'exploitation d'une scierie qui créera 130 emplois en majorité occupés par des travailleurs autochtones. Cette scierie qui a été inaugurée hier est située sur la rive nord du réservoir Gouin, à 275 kilomètres à l'ouest de Saint-Félicien. Le Conseil des Atikamekw d'Obedjiwan est partenaire majoritaire avec 55 % des actions dans une société en commandite, dont le reste des actions est donné par Produits forestiers Donohue, une filiale de Donohue.

Simon Awashish agit comme président de la société et Louis-Marie Bouchard est vice-président. M. Bouchard est par ailleurs vice-président exécutif (forêt et scieries) chez Donohue.

Ce partenariat entre un groupe d'autochtones et une entreprise privée ou publique est seulement le troisième à avoir été conclu à ce jour au Québec. En juin 1997, Domtar a créé une entreprise conjointe avec les Cris de Wassawipi et avant cela Hydro-Québec et les Montagnais de Pointe-à-la-Croix s'étaient associés pour la construction d'une mini-centrale.

Hier, l'ouverture de la scierie d'Obedjiwan a été soulignée en grandes pompes avec la présence du ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, de Guy Chevette qui

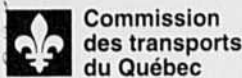
cumule les dossiers reliés aux forêts et aux relations avec les autochtones. Il y avait aussi bien sûr Paul Mequish, chef du conseil indien d'Obedjiwan, et Michel Desbiens, président et chef de la direction de Donohue.

«L'ouverture de Scierie Opitciwan concrétise un rêve longtemps caressé par le Conseil des Atikamekw d'Obedjiwan qui a trouvé en Donohue un partenaire expérimenté en matière d'exploitation intégrée des produits forestiers», a déclaré M. Awashish. En plus des 130 emplois directs, on prévoit que 200 emplois indirects seront créés. Les retombées dans la région seront de 15 millions par année. La scierie est située à un mille de la réserve indienne, qui compte 1800 habitants.

Le projet a nécessité des investissements de 8,3 mil-

lions, auxquels ont participé le conseil et Donohue avec la collaboration des gouvernements de Québec et Ottawa. La scierie aura une capacité de production de 24 millions de pieds en mesure de planche. Les Services forestiers Opitciwan, une société appartenant au conseil des Atikamekw, aura la responsabilité des opérations forestières.

Donohue participera à la gestion de la scierie dans les premières années, de même qu'à l'entraînement et à la formation des travailleurs de l'usine. Donohue assurera la mise en marché du bois d'œuvre et utilisera les copeaux produit par cette scierie dans ses propres usines. Dans la phase initiale, le rabotage et le séchage du bois se feront dans les usines de Donohue au Lac Saint-Jean.



Commission
des transports
du Québec

25
EN MOUVEMENT
AVEC LES TRANSPORTS
DEPUIS 25 ANS

La Commission regroupe par rubrique les avis devant être publiés conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q., c. T-11), la Loi sur les chemins de fer (L.Q. 1993, C.75), la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (L.Q. 1998, c. 54) et aux règlements en découlant. Ces avis contiennent un résumé des natures des demandes introduites à la Commission de même que des informations relatives aux décisions de sanction rendues par la Commission. De plus, la Commission publie occasionnellement des informations d'intérêt à l'intention des demandeurs et titulaires de permis et des inscrits au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Le texte complet d'une demande peut être consulté aux :

Bureau de Québec : (418) 643-5694
200, Chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5V5

Bureau de Montréal : (514) 873-6424
545, boulevard Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1

Ligne sans frais : 1-888-461-2433

Adresse internet de la C.T.Q. :

http://www.ctq.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture de nos bureaux :

8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30

SANCTIONS

Permis M-216806-001A
Lalonde, Jean (Vaudreuil-Dorion)
Suspension d'un permis de taxi du 1er au 9 octobre 1998
Décision QPTC98-00070

Permis M-215599-001A
95071 Canada limitée (Laval)
Suspension d'un permis de taxi du 15 septembre au 14 décembre 1998
Décision MPTC98-00191

Permis M-215466-005A
2945-5557 Québec inc. (Montréal)
Suspension d'un permis de taxi du 21 au 24 septembre 1998
Décision MPTC98-00205

Permis M-218403-001A
Lapointe, Gaétan (Saint-Jérôme)
Suspension d'un permis de taxi du 21 au 24 septembre 1998
Décision MPTC98-00212

Permis M-217050-001A
Lafortune, Daniel (Montréal)
Suspension d'un permis de taxi du 21 au 24 septembre 1998
Décision MPTC98-00222

Permis M-217378-001A
Pansera, Marcello Francesco (Saint-Hubert)
Suspension d'un permis de taxi du 21 au 26 septembre 1998
Décision MPTC98-00207

Permis M-202936-004A
Cayer, Marcel (Longueuil)
Suspension d'un permis de taxi du 21 au 28 septembre 1998
Décision MPTC98-00215

Permis M-205326-014A et 015A
Transport R.D. inc. (Saint-Eustache)
Suspension de deux permis de taxi du 21 septembre au 4 octobre 1998 (014A), du 21 au 30 septembre 1998 (015A)
Décision MPTC98-00216

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention :
10 jours de la publication

M98-17354-0
MEDICAR SERVICE DE TRANSPORT
POUR HANDICAPÉS INC.
12, rue Saint-Louis
LeMoine QC J4R 2L4
PROC. : ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION
D'INTERÊTS
0-M-000716-001A-002A

Q98-12147-7
AUTOBUS SYNNOFT INC.
592, boul. Griffon, C.P. 40
Gaspé QC G0E 1A0
ET DEMANDEUR-CEDANT
Synnott, Xavier
592, boul. Griffon, C.P. 40
Gaspé QC G0E 1A0
TRANSFERT : ABONNEMENT
4-Q-000907-003B

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention :
21 jours de la publication

M98-17280-7
LEO BEAUREGARD & FILS (CANADA) LTEE
805, rue Benoit, RR 3
Mont-Saint-Hilaire QC J3G 4S6
RENOUVELLEMENT : NOLISE
2-M-000598-009A
Durée : 5 ans

M98-17308-6
9061-3829 QUÉBEC INC.
13940, rue Massé
Brossard QC J4Y 2A5
RENOUVELLEMENT : ABONNEMENT
6-M-001122-001A
Durée : 5 ans

Q98-12142-8
AUBERGE LES VOITURES D'EAU INC.
(AUBERGE LES VOITURES D'EAU ET
LE MOUILLAGE)
215, des Coudriers
L'Île-aux-Coudres QC G0A 1X0
MODIFICATION : TOURISTIQUE
5-Q-001044-002A
Territoire : L'Île-aux-Coudres
Parcours : Disponible à la C.T.Q.
Horaire/fréquence : Tous les jours du 15 mai au 30 octobre de chaque année. Dé-

part 10 h et 14 h
Catégorie : A5

AUTOBUS PROPRIO MOTU

Toute personne intéressée peut, dans les dix jours de la publication de cet avis ou de la notification du préavis, présenter ses observations à moins qu'un délai autre soit mentionné au texte de la publication ou du préavis.

Q98-12149-3
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (QC) G1R 5V5
Vachon, Régis
(AUTOCAR VACHON ENR.)
625, 141e Rue Est
Saint-Georges-Est (QC) G5Y 2L5
REVOCATION DE PERMIS
5-Q-001036-001A

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention :
10 jours de la publication

M98-17279-9
Primeau, Jean-Pierre
5721, rue Boileau
Montréal QC H1N 1P4
ET DEMANDEUR-CEDANT
Morin, Léo Paul
1663, Stratton
Saint-Hubert QC J4T 1S3
TRANSFERT : 7-M-215226-001A
A-02 Longueuil

M98-17285-6
Accimeus, Daniel
11455, rue Hébert, app. 6
Montréal-Nord QC H1H 3X7
ET DEMANDEUR-CEDANT
Kleinerman, Bernard
6805, Trans Island
Montréal QC H3W 3C1
TRANSFERT : 1-M-206403-001A
A-11 Montréal

M98-17294-8
Aoun, Émile
11385, rue de St-Réal
Montréal QC H3M 2Y6
ET DEMANDEUR-CEDANT
Vachon, Simon
684, rue Bruno
Laval QC H7T 1C9
TRANSFERT : 8-M-204542-001A
A-11 Montréal

M98-17295-5
Naoum, Christine
1894, rue du Liban
Montréal QC H4N 2Z2
PROC. : Me Jean Chayer
ET DEMANDEUR-CEDANT
Rahil, Ali
175, boul. Deguire, app. 811
Saint-Laurent QC J5A 1A4
TRANSFERT : 9-M-218210-001A
A-11 Montréal

M98-17300-3
Louc, Tony
39, 8e av., app. 7
Laval QC H7N 4G6
ET DEMANDEUR-CEDANT
Bellard, Denis
192, avenue Michaud
Laval QC H7N 3P2
TRANSFERT : 6-M-217546-001A
A-08 Laval

M98-17306-0
Klein, Harvey
5485, rue Snowdon, app. 73
Montréal QC H3X 1Y7
ET DEMANDEUR-CEDANT
Mascisch, Giuseppe
2012, rue Veniard
Saint-Laurent QC H4R 1S5
TRANSFERT : 8-M-200706-001A
A-11 Montréal

M98-17309-4
Joseph, Oby
12335, 64e Avenue
Montréal QC H1C 1M1
ET DEMANDEUR-CEDANT
Joseph, Marie
12335, 64e Avenue
Montréal QC H1C 1M1
TRANSFERT : 7-M-214237-001A
A-11 Montréal

M98-17310-2
Picard, Alain
725, ch. des Prairies
Brossard QC J4X 1E7
ET DEMANDEUR-CEDANT
Christman-Daigneault, Jeannine
195, Bellefleur
La Prairie QC J5R 5S1
TRANSFERT : 6-M-213909-001A
A-03 Gaudic-Laprairie

M98-17330-0
Girard, Ghislain
12025, 5e Avenue
Montréal QC H1E 1R4
ET DEMANDEUR-CEDANT
Frigento, Alba Dora D'Intino
6294, Lavoisier
Saint-Léonard QC H1P 2X8
TRANSFERT : 5-M-216411-001A
A-05 Est de Montréal

M98-17348-2
Bensmaine, Toufik
11732, boul. Langellier, app. 3
Montréal-Nord QC H1G 3M1
ET DEMANDEUR-CEDANT
Di Massimo, Daniele
6318, rue Matte
Montréal-Nord QC H1G 2E8
TRANSFERT : 1-M-214597-002A
A-05 Est de Montréal

Q98-12136-0
LES TAXIS MARCEL HAMEL INC.
627, avenue des Gênes
Sainte-Foy QC G1X 2Y4
ET DEMANDEUR-CEDANT
Hamel, Marcel
627, avenue des Gênes
Sainte-Foy QC G1X 2Y4
TRANSFERT : 3-Q-201802-001A, 002A
003A, 005A, 007A, 008A, 009A
A-38 Sainte-Foy-Sillery

Q98-12140-2
LES TAXIS MARCEL HAMEL INC.
627, avenue des Gênes
Sainte-Foy QC G1X 2Y4
ET DEMANDEUR-CEDANT
IMRO INC
627, avenue des Gênes
Sainte-Foy QC G1X 2Y4
TRANSFERT : 7-Q-204794-001A, 003A, 005A
A-38 Sainte-Foy-Sillery

Q98-12141-0
LES TAXIS MARCEL HAMEL INC.
627, avenue des Gênes
Sainte-Foy QC G1X 2Y4
ET DEMANDEUR-CEDANT
2535-5520 QUEBEC INC
627, avenue des Gênes
Sainte-Foy QC G1X 2Y4
TRANSFERT : 3-Q-204764-001A, 002A,
003A, 004A, 005A, 006A, 007A
A-38 Sainte-Foy-Sillery

Q98-12145-1
Ben Larbi, El Mostafa
(Taxi Marben Enr.)
387, boul. René Lévesque Ouest
Québec QC G1S 1S2
PROC. : CÔTE TASCHEREAU & ASS.
ET DEMANDEUR-CEDANT
Thibeault, Parisé
387, boul. René Lévesque Ouest
Québec QC G1S 1S2
TRANSFERT : 4-Q-205505-002A
A-36 Québec

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention :
21 jours de la publication

M98-17288-0
LA LIGUE DE TAXIS DE L'EST DE MONTRÉAL INC.
6454, rue Beaubien Est, suite 104
Montréal QC H1M 1A9
MODIFICATION DU RATIO PRESCRIT
PERMIS SPÉCIALES LIMOUSINE

M98-17289-8
Arcuri, Giacinto
5970, rue Boudaloue
Saint-Léonard QC H1S 1P6
DEMANDE 1 PERMIS
Région 206701 Saint-Constant
Formée de : Delson, Sainte-Catherine,
Saint-Constant

M98-17292-2
9052-8365 QUÉBEC INC.
6932, rue Birnam
Montréal QC H3N 2S7
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALE LIMOUSINE
5-M-218255-001A
Territoire autorisé :
A-05 Est de Montréal
Territoire demandé :
A-05 Est de Montréal

M98-17293-0
Arcuri, Giuseppe
10880, boul. de l'Acadie
Montréal QC H3M 2S7
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALE LIMOUSINE
7-M-213403-001A
Territoire autorisé :
A-05 Est de Montréal
Territoire demandé :
A-05 Est de Montréal

M98-17327-6
Proulx, Pierre
10, rue Bélanger
Saint-Constant QC J5A 1A4
DEMANDE 1 PERMIS
Région 206701 Saint-Constant
Formée de : Delson, Sainte-Catherine,
Saint-Constant

M98-17356-5
Dib, Maalouf, Fadi
332, rue Meloche
Saint-Laurent QC H4N 1A6
DEMANDE DE SPÉCIALISATION EN
SERVICE SPÉCIALE LIMOUSINE
8-M-216256-001A
Territoire autorisé :
A-11 Montréal
Territoire demandé :
Communauté-Urbaine-de-Montréal

Q98-12150-1
Poulin, Roland
7482, 7e Rang
Saint-Zacharie QC G0M 2C0
DEMANDE 1 PERMIS
Région 202809 Saint-Zacharie
Formée de : Saint-Zacharie, Sainte-Aurèle,
Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Louis-de-Gonzague

TAXI PROPRIO MOTU

Toute personne intéressée peut, dans les dix jours de la publication de cet avis ou de la notification du préavis, présenter ses observations à moins qu'un délai autre soit mentionné au texte de la publication ou du préavis.

M98-17333-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
Atwani F.W.H. enr.
M. Fadi Atwani
6354A, rue P.E. Lamarche
Saint-Léonard (QC) H1P 1J3
SUSPENSION DE PERMIS
0-M-216858-001A

M98-17334-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
POTVIN, Pierre
550, 18e Avenue
Montréal (QC) H1B 3G9
SUSPENSION DE PERMIS
4-M-202193-001A

M98-17335-9
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
PAPINEAU, Serge
684, rue St-François
Granby (QC) J2G 3K8
SUSPENSION DE PERMIS
8-M-203320-003A

M98-17336-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
AMANATIDIS, Georgios
1535, rue Iena
Laval (QC) H7V 3H4
SUSPENSION DE PERMIS
1-M-203855-001A

M98-17337-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
MARTEL, Louis
77, boul. Lorrain
Gatineau (QC) J8P 2E5
SUSPENSION DE PERMIS
8-M-206893-001A

M98-17338-3

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
KATCHO, Marine
7750, Maurice Duplessis
Montréal (QC) H1E 3C9
SUSPENSION DE PERMIS
4-M-209388-003A

M98-17340-9
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
DAIGLE, Noëlla
8346, 10e Avenue
Montréal (QC) H1Z 3B5
SUSPENSION DE PERMIS
4-M-210675-001A

M98-17341-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
BRUN, Fred
4818, boul. Leger
Montréal-Nord (QC) H1H 1N3
SUSPENSION DE PERMIS
9-M-211462-001A

M98-17342-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
ST-HILAIRE, Wilna
1675, Louis-Jobin
Montréal (QC) H1E 2T9
SUSPENSION DE PERMIS
3-M-211716-001A

M98-17343-3
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
GAUDREAU, Denis
(Denis Gaudreault enr.)
908, av. Desrochers, app. 2
Laval (QC) H7C 1X3
SUSPENSION DE PERMIS
5-M-213447-001A

M98-17344-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
PERAZZINO, Paul
(Paul Perazzino enr.)
66, du Crochet
Laval (QC) H7N 3Z4
SUSPENSION DE PERMIS
0-M-213699-001A

M98-17345-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
PRINCE, Jean F.
660, Riverin
Longueuil (QC) J4L 3E4
SUSPENSION DE PERMIS
0-M-214887-001A

M98-17346-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
9020-8927 QUÉBEC INC.
370, rue Meloche
Saint-Laurent (QC) H4N 1A6
SUSPENSION DE PERMIS
2-M-217094-004A

M98-17349-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
LALONDE, Jean
499, boul. de Lotbinière
Vaudreuil-Dorion (QC) J7V 8P2
SUSPENSION DE PERMIS
3-M-216806-001A

M98-17350-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
2967-5634 QUÉBEC INC.
352, rue Pineault
Mont-Saint-Hilaire (QC) J3H 3S4
SUSPENSION DE PERMIS
1-M-215933-001A

M98-17351-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
HJULE, René
2667, rue Beaugrand
Longueuil (QC) J4M 1K9
SUSPENSION DE PERMIS
4-M-217829-001A

M98-17352-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
LAPOINTE, Jean-Noël
2403, rue Isaac Jogues
Saint-Jérôme (QC) J7Y 4R6
SUSPENSION DE PERMIS
4-M-218249-001A

M98-17353-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (QC) H2M 2V1
KAMELAN KAFI, Abolfazl
295, Promenade Blue Haven
Dollard-des-Ormeaux (QC) H9G 2N6
SUSPENSION DE PERMIS
1-M-218614-001A

M98-80562-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (QC) G1R 5V5
QUIRION, Robert
755, des Peupliers, app. 6
Québec (QC) G1J 1J7
SUSPENSION DE PERMIS
3-Q-203618-001A

M98-80563-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (QC) G1R 5V5
CARRIER, Gervais
11740, Beauville
Québec (QC) G2B 3V5
SUSPENSION DE PERMIS
0-Q-202134-001A

M98-80564-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (QC) G1R 5V5
LES ENTREPRISES DOMINIQUE BOURGET INC.
224, rue Domagaya, C.P. 307
Gaspé (QC) G0C 1R0
SUSPENSION DE PERMIS
7-Q-205429-001A

M98-80565-3
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (QC) G1R 5V5
NADEAU, Yvan
6791, rue Saint-Georges, app. 12

Lévis (QC) G6V 4H6
SUSPENSION DE PERMIS
9-Q-204958-001A

M98-80566-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (QC) G1R 5V5
MOUFFOK, Ben Said
3455, av. Dumas, app. 205
Québec (QC) G1L 4S4
SUSPENSION DE PERMIS
5-Q-205686-001A

Q98-12124-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
200, Chemin Sainte-Foy, 7e étage
Québec (QC) G1R 5V5
M. Alain Maheu
(Bar chez Jessi)
233, rue Bertrand
Saint-Victor (QC) G0M 2B0
REVOCATION DE PERMIS
7-Q-206450-001A

PROPRIO MOTU

Toute personne intéressée peut, dans les dix jours de la publication de cet avis ou de la notification du préavis, présenter ses observations à moins qu'un délai autre soit mentionné au texte de la publication ou du préavis.

M98-14837-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Bureau 1000
545, boul. Crémazie Est
Montréal (QC) H2M 2V1
TRANSPORT S.R.S. INC.
1625, rue Jean-Lachaine
Sainte-Catherine (QC) J0L 1E0
SUSPENSION OU REVOCATION DE
LICENCE ET RETAIT DE PLAQUES ET
DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION
6-M-323807-001A

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention :
10 jours de la publication

M98-17283-1
DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
Saison hivernale 1998-99
Matières : neige et glace
Dans le territoire de : Région 10
3-M-508392-002A
Régimbald, Fernand

M98-17284-9
DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
Saison hivernale 1998-199

ÉCONOMIE

JAPON

Le gouvernement nationalise la banque défaillante LTCB

ASSOCIATED PRESS

Tokyo — Le premier ministre japonais Keizo Obuchi a annoncé hier la nationalisation de la Long-Term Credit Bank of Japan (LTCB), confrontée à d'énormes pertes et dettes.

C'est la première nationalisation d'une banque au Japon depuis la Deuxième Guerre mondiale. Elle intervient dans le cadre des lois adoptées la semaine dernière pour assainir le système bancaire et financier du pays. «Le gouvernement continuera de prendre toutes les mesures pour protéger les déposants [de fonds], maintenir le système financier et stabiliser les marchés financiers au Japon et à l'étranger», a assuré M. Obuchi.

Le gouvernement va garantir le remboursement des obligations spéciales de la LTCB et un nouveau conseil d'administration va être nommé pour superviser l'assainissement des comptes de la banque. Selon l'Agence de supervision financière, un audit révèle que le passif de la banque dépasse de quelque 340 milliards de yens (4,5 milliards de dollars canadiens) les actifs.

Paul Martin se dit favorable à la croissance des coopératives de crédit

PRESSE CANADIENNE

Winnipeg — Le ministre des Finances, Paul Martin, dit que le gouvernement fédéral est prêt à amender ses lois bancaires afin de permettre aux coopératives de crédit de jouer un rôle plus important dans les services financiers canadiens.

Le ministre des Finances et ses homologues provinciaux ont rencontré jeudi Harold MacKay, président du groupe de travail fédéral sur l'avenir des institutions financières au Canada, et Bill Knight, directeur général de la Centrale des coopératives de crédit du Canada. Tous deux ont pressé Ottawa et les provinces d'éliminer certains des obstacles qui empêchent les coopératives de crédit de se développer davantage.

M. MacKay, qui croit que les provinces peuvent faire beaucoup pour favoriser la croissance des coopératives de crédit, a cité en exemple au reste du Canada la place qu'occupe au Québec la Caisse centrale Desjardins. «Cela démontre le pouvoir du système de services financiers de type coopératif et communautaire», a-t-il déclaré.

Un rôle important à jouer

Les coopératives de crédit, soutient-il, peuvent jouer un rôle important au Canada, surtout si Ottawa autorise des fusions entre les grandes banques canadiennes. Le gouvernement fédéral, ajoute-t-il, aurait à amender ses lois pour autoriser la création d'une coopérative bancaire nationale

possédant plusieurs des pouvoirs d'une banque à charte. «Le gouvernement fédéral est très ouvert à cela», a déclaré le ministre Martin au terme de la rencontre fédérale-provinciale. M. Martin a précisé que s'il est favorable à un rôle plus important des coopératives de crédit, ce n'est pas pour compenser la concurrence réduite qui résulterait de fusions éventuelles entre les grandes banques, mais plutôt pour stimuler la concurrence, quelle que soit la décision qui sera prise au sujet des fusions.

M. Knight a proposé pour sa part de réinventer le système des coopératives de crédit au Canada, de façon à ce qu'elles puissent, par exemple, accorder des prêts aux petites et aux moyennes entreprises.

Selon André Bérard de la BN

Les fusions bancaires vont coûter 60 000 emplois

Moncton (PC) — Le grand patron de la Banque Nationale soutient que la fusion des grandes banques canadiennes aura pour résultat la mise à pied de 60 000 employés au pays.

Selon André Bérard, les grandes banques ne visent qu'à sauver 1 milliard en salaire, être une machine à imprimer de l'argent et rendre leurs actionnaires plus heureux. «Nos concurrents disent qu'il n'y aura pas de mise à pied; mais des pertes d'emplois par attrition. C'est faux. J'ai fait une fusion dans mes 40 années dans le domaine bancaire et si ces quatre grandes banques fusionnent, ça va être un bain de sang. Il faut parler d'un congédiement de 60 000 personnes dans l'industrie bancaire».

Moins d'employés veut dire pour M. Bérard un service à la clientèle moins efficace puisque les machines et les nouvelles technologies ne pourront pas servir adéquatement tout le monde. «Je peux vous dire que rien ne pourra remplacer le contact humain. Je crois que les banques demeurent une industrie de personnes. Afficher ouvertement qu'on va remplacer en totalité la présence d'un banquier par une machine, on se trompe», a affirmé M. Bérard.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

CANADA, Province de Québec, District de Longueuil, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-01160-987, 505-02-01067-988, COUR DU QUÉBEC, JEAN-PAUL DULUDE, Partie demanderesse -vs- LUC DARVAU, Partie défenderesse. Le 04 novembre 1998, à 10h00 heures au lieu d'entente de justice, le véhicule du saisi en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Pontiac, modèle Sunbird 1993, immatriculé 565 BAO, NO. série: J1812239P0623523, Montréal, le 22 octobre 1998. VALÉRIE MORIN, H.J., DISTRICT DE MONTREAL, VALADE & ASSOCIES, s.e.n.c. TEL: 875-9111

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, NO. DE COUR: 505-02-0116

LES TAUX D'INTÉRÊT

Voici les taux d'intérêt en vigueur le 22 octobre dans les principales institutions financières au Canada. Ces taux sont fournis par les institutions financières.

Banques	Dépôt à terme				Prêt hypothécaire			
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
de Hong-Kong	3,75	4,15	4,35	4,25	7,35	7,25	6,60	6,75
Nationale	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
Laurentienne	3,50	3,75	3,95	4,25	7,50	7,10	6,60	6,75
Scotia	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
Royal	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
TD	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
de Montréal	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
Desjardins*	3,50	3,88	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
CIBC	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75

*Taux suggérés par la Fédération de Montréal

Fiduciaires	Dépôt à terme				Prêt hypothécaire			
	30-59 jrs	1 an	3 ans	5 ans	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
Canada Trust	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	—	6,60	6,75
Desjardins	3,75	4,13	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
Sun Life	4,25	4,38	4,50	4,50	7,35	7,10	6,60	6,75
Investors	—	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
London Life	—	3,75	4,00	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
Montréal Trust	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
Trust Général	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75
Trust Royal	3,50	3,75	3,95	4,25	7,35	7,10	6,60	6,75

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,2810	Inde (roupie)	0,0386						
Allemagne (mark)	0,9425	Indonésie (rupiah)	0,000214						
Arabie Saoudite (rial)	0,4283	Italie (lire)	0,000985						
Australie (dollar)	0,9989	Allemagne (dollar)	0,0470						
Autriche (schilling)	0,1376	Japon (yen)	0,01303						
Barbade (dollar)	0,8159	Mexique (peso)	0,1653						
Belgique (franc)	0,04676	Pays-Bas (florin)	0,8604						
Bermudes (dollar)	1,5642	Philippines (peso)	0,0380						
Brazil (real)	1,3368	Pologne (zloty)	0,4623						
Caribes (dollar)	0,6000	Portugal (escudo)	0,009565						
Chili (peso)	0,00345	Rép. dominicaine (peso)	0,1019						
Chine (renminbi)	0,1933	Royaume-Uni (livre)	2,6098						
Egypte (livre)	0,4669	Russie (rouble)	0,0948						
Espagne (peseta)	0,01149	Singapour (dollar)	0,9749						
Etats-Unis (dollar)	1,5446	Suisse (franc)	1,0851						
Europe (écu)	1,9045	Taiwan (dollar)	0,1484						
France (franc)	0,2812	Thaïlande (baht)	0,0425						
Grèce (drachme)	0,005817	Ukraine (hryvna)	0,4349						
Hong-Kong (dollar)	0,2057	Venezuela (bolivar)	0,00280						

Michel Carignan

De toute évidence, nous avons eu une petite poussée à la hausse depuis la semaine dernière. Comme je devais être absent jeudi et vendredi, cette chronique a été rédigée mercredi soir. Quelques jours donc avant que vous puissiez me lire, le marché s'apprête à nous livrer la réponse entre une reprise réelle ou une rechute. C'est ce que le marché est en train de tester.

On ne dénote encore aucune forte remontée du genre sans équivoque. Quelques secteurs ont simplement monté plus que d'autres. La vague d'acheteurs semble avoir atteint son point culminant dans la plupart des secteurs et quelques-uns ont même commencé à se déplacer de côté. Nous verrons probablement une pause prendre place dans un mouvement de côté ou une légère correction. Une reprise plus sérieuse du point de vue technique se produirait lors d'une forte poussée après la pause accompagnée de forts volumes déclenchés par une vague d'achats institutionnels dans un bon nombre de secteurs.

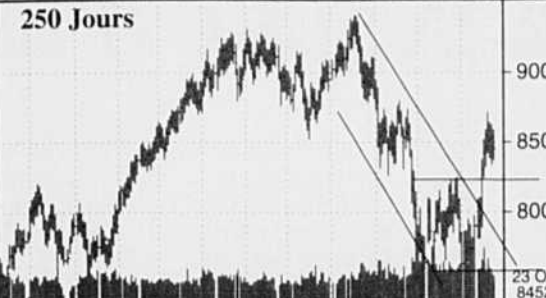
N'oubliez tout de même pas que les marchés pourraient tout aussi bien rechuter. Nous sommes donc en attente pour voir où ce faible revirement haussier va nous mener. Il faut quand même qu'il y ait évidence d'un réveil des acheteurs en grand nombre avant de recommencer à acheter. La situation demeure encore à surveiller pour ceux qui sont allés fortement à découvert ces derniers mois. Ne vous faites pas prendre dans un revirement haussier.

ÉCONOMIE

ANALYSE TECHNIQUE

La réponse après la pause

NEW-YORK INDUSTRIELS (X-DJI NYSE)



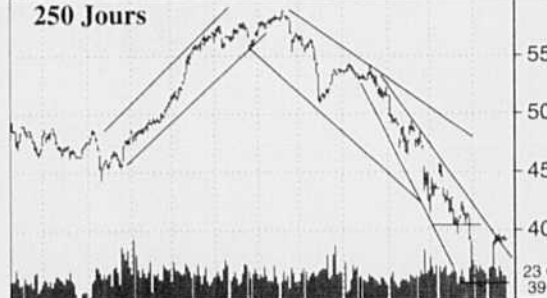
BOURSE DE TORONTO TSE 300 (X-TT TSE)



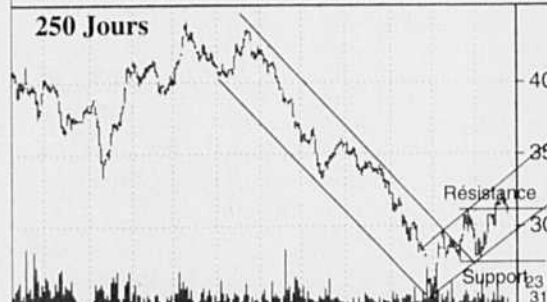
AURIFERES TOR. (X-GL TSE)



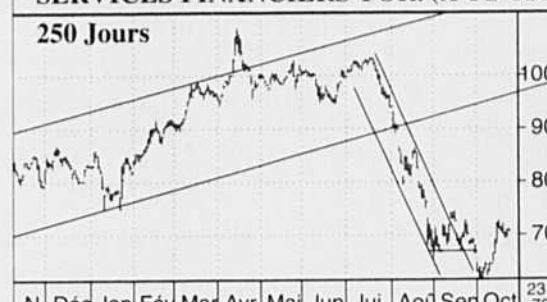
PRODUITS INDUSTRIELS TOR. (X-IP TSE)



MINES ET MÉTAUX TOR. (X-MM TSE)



SERVICES FINANCIERS TOR. (X-FS TSE)



LES FONDUS COMMUNS DE PLACEMENT

Fonds VANPA Var. % Var. S 1m % 1m % Fonds Codes VANPA Var. % Var. S 1m % 1m % Fonds Codes VANPA Var. % Var. S 1m % 1m % Fonds Codes VANPA Var. % Var. S 1m % 1m % Fonds Codes VANPA Var. % Var. S 1m % 1m %

SUITE DE LA PAGE C 8

FONDS SCOTIA	N-D	11,01	+4,53	+4,73	+3	-37,9	Emerg Mds	N-D	10,16	+2,52	+2,50	-1,2	-46,4	AMG FT FUND CS	N-D	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act Amér	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Hypothécaire	N-D	11,11	+0,9	+0,10	-2,0	-3,6	MM	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act Can	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Int Equity	N-D	11,11	+0,9	+0,10	-2,0	-3,6	MM	N-D	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act Euro	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Moné Pscs	N-D	10,16	+2,52	+2,50	-1,2	-46,4	ALSTRA	L-R	3,56	3,62	-33,83	+90,00	NA
Act Jap	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Mutual Pscs	N-D	10,16	+2,52	+2,50	-1,2	-46,4	ALPHA FUND (N)	O-R	3,93	4,01	-1,01	-4,00	NA
Act Lat	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq Can	N-D	12,87	-1,00	-1,00	-1,00	-1,00	ALTAIR	N-R	4,96	5,08	-5,58	-24,00	+3,9
Act Mex	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq Gouv	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	AMERITON	L-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act Pac	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq Int	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	ARCTIC	L-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act RUS	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	ATLAS	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56	+3,08	+3,1	+1,3	Obliq US	N-D	13,17	-1,50	-2,00	-3,9	-4,6	B-THES	O-R	4,30	4,39	+9,4	+4,0	+3,6
Act S&P	N-D	12,36	+2,56</																	

ÉCONOMIE

Le dollar subit un léger recul

Les indices Dow Jones et TSE chutent à la suite d'une fructueuse semaine

MICHAEL MACDONALD
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les investisseurs pessimistes étaient plus nombreux que les autres, hier, alors que les vendeurs pressés ont largement entamé les gains enregistrés ces dernières semaines sur les marchés financiers d'Amérique du Nord.

«La relance survenue à la suite des planchers atteints au début d'octobre perd de sa vigueur», a déclaré Rick Hutcheon, président de CentrePost Mutual Funds, à Toronto. «Beaucoup d'argent a été dépensé, et le marché est en train de perdre pas mal de son allant.»

Sur Wall Street, l'indice Dow Jones des 30 valeurs industrielles a suivi une trajectoire en dents de scie, en début de séance, avant d'entreprendre une longue descente au cours de laquelle il allait perdre jusqu'à 103 points. Un léger mouvement à la hausse devait rapidement retomber, en fin de séance, l'indice

clôture à 8452,29, en baisse de 80,85 points, voyant du même coup fondre la majeure partie des 116 points gagnés lors des quatre journées précédentes.

Ce recul faisait suite à la forte hausse enregistrée ces deux dernières semaines sur Wall Street. Le Dow Jones avait progressé de près de 600 points, au cours des sept séances antérieures, enregistrant alors sa plus longue série de gains consécutifs en plus d'un an.

L'indice new-yorkais se trouve désormais à un niveau de 9,5 % inférieur au sommet historique de 9337,97 points atteint le 17 juillet dernier.

À la Bourse de Toronto, l'indice composite TSE 300 a encaissé un re-

cul de 11,24 points, clôturant à 5841,82, les pertes de la semaine se chiffrant à 40 points. La valeur du plus important indice du parquet torontois est de 23,5 % inférieure à celle sans précédent de 7822,25 points enregistrée le 22 avril dernier. À l'instar du Dow Jones, le TSE 300 avait réalisé des gains respectables, ces deux dernières semaines.

À Montréal, par ailleurs, les cours ont également clôturé en baisse, hier, l'indice XXM perdant 22,10 points, à 2980,04.

Pour sa part, le dollar canadien a subi un recul de près d'un dixième de cent, clôturant à 64,74 cents US. Les marchés «ont besoin d'un peu de temps pour souffler», a observé Fred Ketchen, vice-président senior de ScotiaMcLeod, à Toronto.

Toutefois, M. Hutcheon ne croit pas que ce soit le cas. Le dernier virage emprunté par les marchés est symptomatique de quelque chose de plus sérieux, estime-t-il plutôt. «Rien ne se profile à l'horizon qui puisse propulser [les marchés] vers le haut avec force.»

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
La Bourse de Montréal				
XXM:Indice du marché	16811	2980.04	-22.10	-0.7
XCB:Bancaire	4898	5219.71	-14.88	-0.3
XCO:Hydrocarbures	4098	2248.65	-0.84	-0.0
XCM:Mines et métaux	4225	1867.20	-39.59	-2.1
XCF:Produits forestiers	2899	2050.15	-4.56	-0.2
XCI:Bien d'Équipement	3109	3085.34	-17.66	-0.6
XCU:Services publics	3963	3919.96	-9.82	-0.2

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
La Bourse de Vancouver				
Indice général	19163	388.83	+2.65	0.7

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
Le Marché Américain				
30 Industrielles	62738	8452.29	-80.85	-0.9
20 Transports	11081	2777.01	-17.84	-0.6
15 Services publics	9433	301.45	-2.37	-0.8
65 Dow Jones Composé	83252	2642.76	-22.68	-0.9
Composite NYSE		529.82	-3.18	-0.6
Indice AMEX		628.21	-0.66	-0.1
S&P 500		1070.67	-7.81	-0.7
NASDAQ		1693.86	-8.78	-0.5

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
La Bourse de Toronto				
TSE 35	25898	322.28	-1.55	-0.5
TSE 100	36178	358.11	-1.14	-0.3
TSE 200	23924	336.85	+1.51	0.5
TSE 300	60102	5841.88	-11.08	-0.2
Institutions financières	6199	7077.21	-9.87	-0.1
Mines et métaux	3087	3117.86	-58.72	-1.8
Pétrolières	16874	5305.15	+36.29	0.7
Industrielles	9755	3917.50	-27.83	-0.7
Aériennes	5352	6267.77	+2.07	0.0
Pâtes et papiers	4178	3494.37	-5.12	-0.1
Consommation	1793	10248.36	-44.29	-0.4
Immobilier	1009	2169.91	-5.64	-0.3
Transport	1961	5805.31	-33.76	-0.6
Pipelines	2421	6232.42	-17.31	-0.3
Services publics	3155	6231.82	+11.13	0.2
Communications	1992	13630.90	+335.76	2.5
Ventes au détail	1159	4952.13	-12.41	-0.2
Sociétés de gestion	1161	8434.26	-160.22	-1.9

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
Les plus actifs de Toronto				
Compagnies				
AMBER ENERGY INC	5130	7.70	7.55	+0.05
ATI TECHNO INC	2205	13.25	12.30	+0.40
GENTRA INC	1786	29.00	28.50	+0.35
TRANSCADA	1754	22.75	22.10	+0.05
BANK OF MONTREAL	1475	58.45	57.75	+0.55
NORTHSTAR ENERGY	1433	11.20	10.80	+0.45
NORTH TELECOM LTD	1417	53.70	51.50	+1.80
METHANEX CORP	1373	8.70	8.50	+0.10
URADAO EXPLOR LTD	1356	0.22	0.16	+0.02
BCE INC	1213	46.45	45.85	+0.10

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
Les plus actifs de Montréal				
Compagnies				
BK OF NOVA SCOTIA	563	29.15	28.55	+0.55
GENTRA INC	392	2.59	2.48	+0.04
ROYAL BANK OF CANADA	314	66.25	65.60	+0.10
INCO LTD	296	17.00	16.50	+0.45
ORIENT RES INC	265	0.05	0.04	+0.04
BREXIT INC	279	0.10	0.10	+0.00
DENISON MINES LTD	262	0.13	0.12	+0.03
TRANSCADA	249	22.75	22.10	+0.05
QUEBECOR INC	204	28.50	27.50	+1.25
PEERLESS CARPET	203	2.95	2.75	+0.10

LE MARCHÉ BOURSIER

MONTREAL

XXM
2980,04

-22,10

TORONTO

TSE 300
5841,82

-11,24

NEW YORK

Dow Jones
8452,29

-80,85

DOLLAR

1\$ canadien
64,74¢ US

-0,09

OR

à New York
292,70 \$US

+0,60

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, j= compagnie junior à la Bourse de Montréal; f= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p= actions privilégiées; t= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-avance; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Des difficultés d'ordre technique nous empêchent de présenter à nos lecteurs les cotes de la Bourse d'hier. En lieu et place, vous trouverez celles de jeudi. Nos excuses.

Titre	52 dern. sem.	Haut	Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Clôt.	Var.
-------	---------------	------	-----	------------	------	-----	-------	------

A	B
ABL Can.	2.050 0.500 21000 62 0.620 0.590 0.620 -0.080
ADS	9.500 2.800 7200 36 3.250 3.200 3.250
Aur Res	4.800 2.050 300 2.800 2.800 2.800
Ashby-C	23.700 12.000 92677 20 15.800 14.850 14.850 -0.750
Atla-ener	8.000 3.500 5000 20 6.500 5.950 6.250 -0.150
Aur Res	11.800 4.350 7100 7.500 7.150 7.400 -0.250
Agri-tek	1.750 0.430 87000 0.750 0.650 0.750 +0.040
Air Canada	15.400 5.150 102375 3 6.350 6.200 6.250
Alcan-Alu	14.400 4.550 4027 3 5.400 5.350 5.350 +0.050
Alcan-ener	36.850 25.800 14200 35.500 34.500 35.250 +0.650
Alcan-ener	34.300 31.350 400 34.300 34.300 34.300 +0.050
Alcan-Alu	48.400 28.850 31073 14 40.500 39.700 40.450 +0.450
Alcan-ener	2.400 0.180 4400 0.250 0.220 0.250
Alcan-ener	4.500 3.600 100 3.600 3.600 3.600
Alcan-ener	0.900 0.300 3000 3 0.300 0.300 0.300 -0.050
Alcan-ener	21.750 10.600 20150 15.400 15.400 15.400 -0.100
Alcan-ener	32.500 16.200 1100 26.750 26.500 26.500 +0.300
Alcan-ener	32.250 16.250 400 26.750 26.750 26.750 +0.250
Alcan-ener	33.000 12.750 157390 21 16.200 15.750 16.050 +0.300
Alcan-ener	0.610 0.080 11800 0.390 0.340 0.340 -0.060
Alcan-ener	0.850 0.100 24320 0.250 0.170 0.250 +0.010

Titre	52 dern. sem.	Haut	Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Clôt.	Var.
-------	---------------	------	-----	------------	------	-----	-------	------

Amisco	7.000 3.250 3200 9 5.950 5.950 5.950 +0.050
Amisco	1.700 0.900 100 1.700 1.700 1.700 -0.050
Amisco	0.850 0.200 50700 0.300 0.280 0.280 -0.010
Amisco	0.270 0.025 23014 0.090 0.080 0.090
Amisco	0.500 0.250 5200 0.340 0.340 0.340 -0.005
Amisco	0.350 0.060 216000 0.110 0.100 0.105 +0.005
Amisco	0.600 0.080 1000 1.450 1.450 1.450 +0.005
Amisco	38.500 29.500 2751 12 30.000 32.750 33.000 +0.250

Amisco	1.150 0.400 2000 0.330 0.330 0.330 -0.020
Amisco	4.500 2.600 233 16 3.350 3.350 3.350 -0.050
Amisco	0.850 0.120 17000 0.200 0.200 0.200
Amisco	15.000 6.500 41170 80 8.900 8.800 8.850
Amisco	0.620 0.200 500 0.400 0.400 0.400 -0.050
Amisco	34.000 24.000 4342 23 30.350 30.350 30.350 +0.050
Amisco	61.000 32.500 12126 41 40.500 40.250 40.800 +0.300
Amisco	68.000 37.000 78560 48.850 48.850 48.400 +0.500
Amisco	45.000 31.850 1372 77 34.500 33.500 34.500 +0.500
Amisco	13.500 7.500 1900 10.800 10.600 10.600 -0.200
Amisco	3.100 1.930 200 2.000 2.000 2.000 -0.200
Amisco	24.700 13.750 1200 20.500 20.000 20.500 +1.000
Amisco	38.450 22.500 2147 9 28.000 25.250 25.000 -0.700
Amisco	27.900 10.000 36970 15 14.500 15.000 15.100 +0.100
Amisco	31.850 17.550 56222 11 22.100 21.700 21.700 -0.900
Amisco	29.250 25.800 1200 27.500 27.100 27.350 -0.100
Amisco	9.150 8.050 2400 8.900 8.950 8.900 +0.100
Amisco	17.300 12.500 1800 14.500 14.400 14.400 +0.050
Amisco	82.000 57.500 31666 12 66.250 64.850 65.000 +0.300
Amisco	25.700 23.750 500 24.950 24.950 24.950 +0.500
Amisco	28.700 25.500 2000 25.950 25.900 25.950 -0.050
Amisco	38.200 25.800 2133 28.250 27.700 27.700 -0.900

Amisco	3.100 1.930 200 2.000 2.000 2.000 -0.200
Amisco	24.700 13.750 1200 20.500 20.000 20.500 +1.000
Amisco	38.450 22.500 2147 9 28.000 25.250 25.000 -0.700
Amisco	27.900 10.000 36970 15 14.500 15.000 15.100 +0.100
Amisco	31.850 17.550 56222 11 22.100 21.700 21.700 -0.900
Amisco	29.250 25.800 1200 27.500 27.100 27.350 -0.100
Amisco	9.150 8.050 2400 8.900 8.950 8.900 +0.100
Amisco	17.300 12.500 1800 14.500 14.400 14.400 +0.050
Amisco	82.000 57.500 31666 12 66.250 64.850 65.000 +0.300
Amisco	25.700 23.750 500 24.950 24.950 24.950 +0.500
Amisco	28.700 25.500 2000 25.950 25.900 25.950 -0.050
Amisco	38.200 25.800 2133 28.250 27.700 27.700 -0.900

Amisco	3.100 1.930 200 2.000 2.000 2.000 -0.200
Amisco	24.700 13.750 1200 20.500 20.000 20.500 +1.000
Amisco	38.450 22.500 2147 9 28.000 25.250 25.000 -0.700
Amisco	27.900 10.000 36970 15 14.500 15.000 15.100 +0.100
Amisco	31.850 17.550 56222 11 22.100 21.700 21.700 -0.900
Amisco	29.250 25.800 1200 27.500 27.100 27.350 -0.100
Amisco	9.150 8.050 2400 8.900 8.950 8.900 +0.100
Amisco	17.300 12.500 1800 14.500 14.400 14.400 +0.050
Amisco	82.000 57.500 31666 12 66.250 64.850 65.000 +0.300
Amisco	25.700 23.750 500 24.950 24.950 24.950 +0.500
Amisco	28.700 25.500 2000 25.950 25.900 25.950 -0.050
Amisco	38.200 25.800 2133 28.250 27.700 27.700 -0.900

Amisco	3.100 1.930 200 2.000 2.000 2.000 -0.200
Amisco	24.700 13.750 1200 20.500 20.000 20.500 +1.000
Amisco	38.450 22.500 2147 9 28.000 25.250 25.000 -0.700
Amisco	27.900 10.000 36970 15 14.500 15.000 15.100 +0.100
Amisco	31.850 17.550 56222 11 22.100 21.700 21.700 -0.900
Amisco	29.250 25.800 1200 27.500 27.100 27.350 -0.100
Amisco	9.150 8.050 2400 8.900 8.950 8.900 +0.100
Amisco	17.300 12.500 1800 14.500 14.400 14.400 +0.050
Amisco	82.000 57.500 31666 12 66.250 64.850 65.000 +0.300
Amisco	25.700 23.750 500 24.950 24.950 24.950 +0.500
Amisco	28.700 25.500 2000 25.950 25.900 25.950 -0.050
Amisco	38.200 25.800 2133 28.250 27.700 27.700 -0.900

Amisco	3.100 1.930 200 2.000 2.000 2.000 -0.200
Amisco	24.700 13.750 1200 20.500 20.000 20.500 +1.000
Amisco	38.450 22.500 2147 9 28.000 25.250 25.000 -0.700
Amisco	27.900 10.000 36970 15 14.500 15.000 15.100 +0.100
Amisco	31.850 17.550 56222 11 22.100 21.700 21.700 -0.900
Amisco	29.250 25.800 1200 27.500 27.100 27.350 -0.100
Amisco	9.150 8.050 2400 8.900 8.950 8.900 +0.100
Amisco	17.300 12.500 1800 14.500 14.400 14.400 +0.050
Amisco	82.000 57.500 31666 12 66.250 64.85

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340



RÉSIDENCES DE PRESTIGE

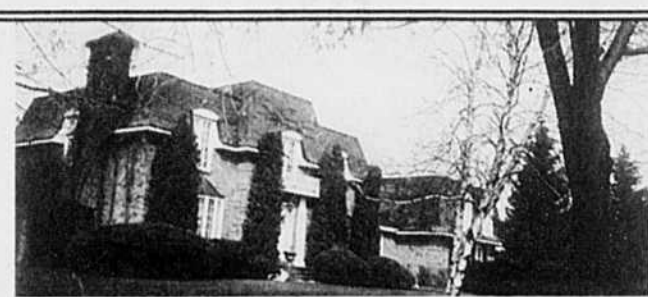
985-3322

**DOMAINE PRIVÉ AVEC LACS ET GOLF**

Magnifique domaine de prestige, région des Laurentides, à moins de 100 km au nord-ouest de Montréal. Vaste terrain boisé de 137 acres, 2 lacs à la truite privés. Parcours de golf de qualité de 4 trous avec système d'irrigation. Deux résidences situées sur le plus grand lac. Idéal corporatif, auberge de luxe, centre de santé, etc... 1 375 000 \$.

Serge Brault (450) 533-4773

Internet: www.numero-un.com/domaine18.htm

**OUTAOUAIS - AYLMEY**

Provincial français, 4000 p.c., 5 c.c., 5 s.d.b., salle de séjour et salle de réception avec toit cathédrale, 2 foyers, solarium grillagé, grande cuisine & cellier. Piscine creusée & chauffée entourée d'immenses cédrars décoratifs, 1 acre de terrain boisé. Endroit ravissant et très privé. Situé près de 2 golfes & à 5 min. d'Ottawa (pont Champlain). 399 000 \$.

A l'attention de: www.cactus.com/royallepage

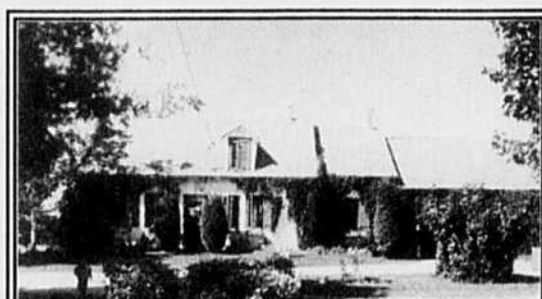
Andrée Plouffe (819) 595-1845

Royal LePage, courtier immobilier agréé

**BOUCHERVILLE****FACE AU FLEUVE**

Spacieux cottage en pierres avec accès au fleuve, entièrement rénové en 1992, 4 + 1 c.c., 3 s/bain, foyer, chauffage EAC, air clim. Garage double, piscine creusée. Terrain 11 200 p.c., aménagement professionnel. Prix 298 000 \$.

Vente privée: (450) 641-0545

**ESTRIE****Ch. Craig, Danville**

Exceptionnel domaine de 7 acres. Enclave de paix boisée au milieu d'une prairie à 500 pi. de la route. Pas de voisin. Maison ancestrale rénovée 4 c.c. boiseries, piscine, arbres fruitiers. Une perle recouverte de vignes.

R. Dulude 819/879-4034

Re/Max d'Abord, crtr. imm.

**ST-FERDINAND**

À une heure de Québec, Sherbrooke et Drummondville. Superbe grande maison 22 pièces. Terrain 495 000 p.c., 1000 pi. linéaires sur le lac William. Extérieur refait à neuf en 1990. Propriété idéale pour développement récréotouristique. Très bon prix : 495 000 \$.

Info: Pierre (418) 428-3711

E-mail Villalassalle@iviq.qc.ca

www.iviq.qc.ca/abriweb/villa

**LE PARADIS À VOS PIEDS**

Appartement de luxe avec vue féerique sur le fleuve et le Casino. Centre ville et Métro à quelques pas. 1450 pi. car. Balcon privé.

Pour rendez-vous, Patricia Lallier, agent agréé

(514) 499-1898

**PARC LAFONTAINE****Splendide victorienne****3 condos****(à partir de 180 000\$)****ou toute la bâtisse!****• Loft newyorkais sur 4 étages!****VISITE LIBRE DIMANCHE****25 OCTOBRE de 12 h 30 à 14 h 30****1125 RUE BUREAU****(dernière 1125 Rachel est)****• Magnifique demeure sur****2 étages, façade cuivre, s/bain****et foyers marbre, bar, boiserie****acajou, antiquités. Garage.****Solarium.****• Vaste bureau ou app. au r.-de-ch.****• Prix aménagement - présentée****à la TV à l'émission sur luxe et****design!**

Juro: 598-9070

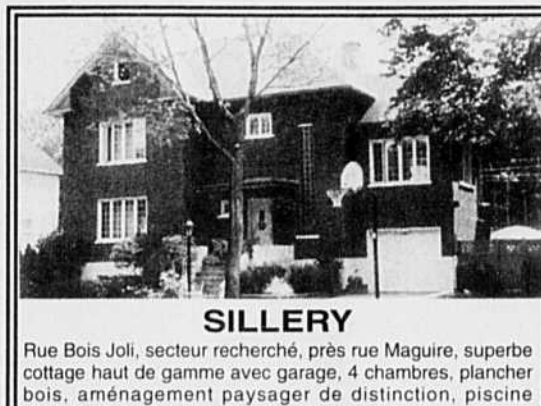
http://www.royallepage.ca/vr/montrealpg.htm listing ID # 9QR1917

http://www.generation.net/~bkander/rachel/

**VILLE SAINT-LAURENT**

Belle canadienne de 4 c. à c., 3 salles de bain. Foyer et boiserie en chêne. Grand sous-sol fini. Piscine creusée et superbe aménagement paysager. Près de la gare Bois-Franc et de tous les services. Les taxes sont basses. Prix: 239 000 \$.

Propriétaire: (514) 332-8813

**SILLERY**

Rue Bois Joli, secteur recherché, près rue Maguire, superbe cottage haut de gamme avec garage, 4 chambres, plancher bois, aménagement paysager de distinction, piscine creusée chauffée, une adresse prestigieuse.

Lise M. Gauthier, (418) 656-4459, 1-800-241-2354

RE/MAX PRESTIGE L.M.G. courtier immobilier

**VIEUX-LONGUEUIL**

Maison de style unique 45 x 38 à aires ouvertes: 1 1/2 étage, intérieur très moderne, ancienne forêt de village entièrement rénovée (finition à votre goût), plafonds salon, s.a.m. 17 pi., 199 000 \$.

Jocelyne Boileau 651-1079

Groupe Sutton Actuel Inc., http://www.mls.ca

I • N • D • E • X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14 h 30
pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322

Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

100**VISITES LIBRES**

C.D.N. - 3162 Lacombe, dim. 14h - 16h.
Cott., briques, ensol., 3 ch., s-sol fini.
Planchers chêne. Prés tout.
LOUISE BEAUVAIS
483-5800

Gr. Sutton C.O. crtr.

DIMANCHE 13h30 - 15h00
WESTMOUNT ADJ.: 4105 Highland, rue
tranquille, cottage 4+1 c.c., S/S fini,
foyer, plusieurs améliorations. 289 000\$.

McGUIGAN PEPIN 937-8383

Courtier agréé

DIMANCHE 15h30 - 17h00
WESTMOUNT ADJ.: 561 Argyle, cottage
détaché entièrement rénové, puits de
lumière, stationnement. 295 000\$.

McGUIGAN PEPIN 937-8383

Courtier agréé

PLATEAU/MONT ST-LOUIS
Congo superbe, toit cathédrale, bois
franc, garage, orientation sud.
Magnifique! 149 000\$. Faut voir!

YVAN GIROUARD 597-2121

La Capitale crtr.

SAMEDI 13h00 - 15h00 ST-BRUNO:
20 du lac Seigneurial, bord de l'eau, au
cœur du parc provincial du mont
St-Bruno, trésor à découvrir. 1 500 000\$.

McGUIGAN PEPIN 937-8383

Courtier agréé

100**VISITES LIBRES**

VIEUX MONTRÉAL
A compter de 69 000\$
489-2780
YVAN PELLAND
Max-Immo c.m. courtier immobilier

101**PROPRIÉTÉS À VENDRE****ADJ. Westmount. Maison détachée****Pimpane! Rénovée 100%. Terrain de****réve. 299 000\$.****SUZEL HÉBERT****489-0038**

Gr. Sutton C.O. crtr. agréé

Boucherville**Directement du constructeur,****cottage de prestige,****2600 p.c.,****garage double. Situé en****bordure d'un lac.****Projet au gaz naturel.****Occupation immédiate.****Laforest Construction****(450) 655-5550 ou****(450) 655-6666**

La Capitale crtr.

LONGUEUIL**Domaine Bellevue, 799, rue Doibau.****Luxueuse, lumineuse, 10 pièces,****foyer, grand double. Grand terrain****paysagé. Thermopompe, aspirateur****central, plafond cathédrale. 228 500 \$.****central, plafond cathédrale. 228 500 \$.****NOËL GRONDIN****270-4422, cell. 996-0236**

La Capitale crtr.

**Lucie Desrochers**

Agent immobilier affilié

597-2121

Classée parmi les 100 meilleurs au Québec

Évaluation gratuite, Appelez sans tarder!

La Capitale du Mont-Royal courtier immobilier agréé 1152, rue Mont-Royal Est

101**PROPRIÉTÉS À VENDRE**

ILÉ-DES-SŒURS
Superbe villa du Club Marin. 4 ch. +
loft avec vue panoramique, impec-
cable, avec tout le confort: thermo-
pompe, foyer, jardin. Adhésion pos-
sible au Centre sportif. 279 000 \$.

NOËL GRONDIN**270-4422, cell. 996-0236**

La Capitale crtr.

ILÉ-DES-SŒURS**Condo 1004 au prestigieux Club****Marin II. Vue splendide sur 3****angles, un garage. Centre sportif****complet. 129 000 \$. Possibilité de****louer 1 an si promesse d'achat.****NOËL GRONDIN****270-4422, cell. 996-0236**

La Capitale crtr.

101**PROPRIÉTÉS À VENDRE****BOUCHERVILLE, cottage de ville, 3 c. à****c., foyer, 2 stat. Urgent.****P. DELORME****343-0114**

Imm. GMA crtr. imm.

CDN près U. de M. Charmant cottage,**3 ch., planchers chêne, jardin clôturé.****Rénové. 2 foyers, 2 garages.****Faut voir! rareté dans le****quartier.****LOUISE BEAUVAIS****344-8569, 483-5800**

Gr. Sutton C.O. crtr. imm.

N.D.G. Luxueux cottage détaché, 4 c. à**c., 3 1/2 s.b. Joli jardin, garage.****SUZEL HÉBERT****489-0038**

Gr. Sutton C.O. crtr. agréé

N.D.G. -4961-63 EARNSCLIFFE**Au rez-de-chaussée, 6010****Hutchison, murs à la brique,****planchers en lattes, boiserie,****stationnement, patio. 139 000 \$.****NOËL GRONDIN****270-4422, cell. 996-0236**

La Capitale crtr.

J.R. AURELE LACROIX**342-2929, 271-4820**

Royal LePage crtr.

101**PROPRIÉTÉS À VENDRE**

N.D.G./WESTMOUNT
Cherchez moins,
trouvez mieux
YVAN PELLAND
489-2780
Max-Immo crtr. imm.

OUTREMONT, 3e, rénovation majeure,**cachet, 3 c. à c. + grand salon double,****cuisine, s. à manger. Design. Balcons,****stat. et toit exclusif!****P. DELORME****343-0114**

Imm. GMA crtr. imm.

OUTREMONT, duplex, magnifique**jardin, occupation double.****P. DELORME****343-0114**

Imm. GMA crtr.

PARC LAFONTAINE,**Cottage de 4 000 p.c., idéal B & B,****bureaux, clinique, 5 stat. 289 000\$.****YVAN GIROUARD****597-2121**

La Capitale crtr.

WESTMOUNT ADJ.**4723-25 GROSVENOR****Superbe duplex de qualité, s-sol fini,****lumineux, 2 foyers, 2 garages.****Complet. 129 000 \$. Possibilité de****louer 1 an si promesse d'achat.****J.R. AURELE LACROIX****342-2929, 271-4820**

Royal LePage crtr.

103**CONDOMINIUMS/CO-PROPRIÉTÉS****OUTREMONT****Au rez-de-chaussée, 6010****Hutchison, murs à la brique,****planchers en lattes, boiserie,****stationnement, patio. 139 000 \$.****NOËL GRONDIN****270-4422, cell. 996-0236**

La Capitale crtr.

J.R. AURELE LACROIX**342-2929, 271-4820**

Royal LePage crtr.

AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il-vous-plaît, prendre
connaissance de votre annonce et
nous signaler immédiatement toute
anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable
des erreurs répétées.
Merci de votre attention.

103**CONDOMINIUMS****CO-PROPRIÉTÉS**

1175 CLOS ST-BERNARD
Exceptionnel Condo 3 c. à c., 2 s.b.,
gar. 5e étage, vue exceptionnelle. 1 900
p.c. Occupation rapide. Prix imbattable.
329 000\$.

J.R. AURELE LACROIX**342-2929, 271-4820**

Royal LePage crtr.

A QUÉBEC Condo sur ch. St-Louis, face**au Parc, 1275 p.c. dernier étage, 3 c. à****c., 108 000\$ (prix révisé). Sans agent.****418-686-0578.****C.D.N. Meilleure valeur qualité/prix. Prés****U. de M., 4 1/2, impeccable. Endroit tr.****calme. 79 000\$.**

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

251
BUREAUX À LOUER

METRO JEAN-TALON, 550 p.c., 3 pièces, idéal professionnel. Chauffage, climatisation, insonorisé, bien éclairé, 450\$/mois, libre. 271-4767.

260
ESPACES INDUSTRIELS À LOUER

VERCHÈRES
Opportunité exceptionnelle à ne pas manquer! Jusqu'à 36 000 p.c. Pas de taxes d'affaires. 20 min. pont-tunnel. Prox. aut. 30. 1.955 le p.c. Contactez Dany (450) 583-5574.

301
OEUVRES D'ART

ACHETONS TABLEAUX ORIGINAUX de N. Hudson, M.-A. Fortin, A. Rousseau, Suzor-Coté, L. Ayotte et autres peintres renommés. 466-8920.

301
OEUVRES D'ART

HUILE de Jacques de Tonnancour payée signée et datée: 1958. (450) 479-8943.

TABLEAUX D'ART À VENDRE SUCCESSION (450) 537-9277

303
ANTIQUITES

ACHETONS LIVRES & ANTIQUITES Service à domicile. 570-1954.

MOBILIER S./DINER
Style victorien, noyer, 1910-20, 6 chaises, table, buffet, vaisselier. 3.500\$ nég. (514) 882-2894.

307
LIVRES / DISQUES

111 À BEAU PRIX. ACHAT LIVRES Mtl et province. (514) 816-6159.

ACHETONS LIVRES-SERVICE À DOMICILE. 387-8544.

BULLETIN de Recherches historiques 1895-1962. 67 vol. + 4 vol. d'index. TANGUAY-Dictionnaire généalogique 7 vol. + compliments de Leboeuf. 3 vol. (450) 479-8943.

318
MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usages. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO CHENE BALDWIN T.B. ÉTAT. 3.200\$ 270-3876

PIANO Strathmore, bon état. 1.900\$. 374-9095 (après 19h00).

PIANO Young Chang. Impeccable. 6.500\$. 946-0819.

318
MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

VIOLON Suzuki pour enfant (taille 1/4). Excellente condition. (450) 269-2619.

335
BOIS DE FOYER

BOIS DE FOYER SEC
Livraison rapide, 7 j/semaine. Jusqu'à 21h. (514) 882-2640

350
ANIMAUX

Aidez-nous
Nous cherchons des foyers temporaires ou permanents sérieux pour chats stérilisés, vaccinés, propres. Toute autre aide sera appréciée (refuge, bénévolat, bois pour abris, etc.).

Si intéressé(e), laissez un message au:
351-1829
ou 353-4654

350
ANIMAUX

HUSKY mélangée, femelle, gr. moyenne, noire, opérée, vac., 1 an, acc. + cage. Besoin d'espace. 725-9053

450
EMPLOIS DIVERS

POSTE temporaire pour compagnie d'amusement. Citoyen américain. Longues heures. Travail physique. Salaire minimum. (450) 424-0214.

501
OCCASIONS D'AFFAIRES

INVESTISSEUR(S) DEMANDÉ(S) 300 000\$

Un peu fou comme nous. Pour récent CENTRE DE SANTÉ en Beauce. Merveilleux, dans la nature. Urgent. Soir. (418) 228-1804.

529
OFFRE DE SERVICES

Le D^r CAROLINE MORIN
vous informe
de l'ouverture de son bureau
de médecine familiale
à OUTREMONT
(sur rendez-vous)
Tél.: 270-3739

530
COURS

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill. 1990, privé, semi-privé. 849-5484.

APPRENEZ À CHANTER
Techniques vocales et interprétation. Professeure diplômée + expérimentée. 279-5794.

ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvie Massicotte, auteure. Info: (514) 522-1429.

PROFESSEUR de sciences, niveau secondaire, pour rattrapage. 722-6083.

ÉCHANGE ANGLAIS/FRANÇAIS. Anglophone cherche francophone pour améliorer son français et lui (elle) son anglais. 637-3072.

542
MASSOTHÉRAPIE

EUROPÉEN, ORIENTAL, SAUNA
Requis. 3 Cornwall. V.M.R. 738-7917.

546
CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

SADOU, médium & clairvoyant africain. Satisfaction garantie, résultats rapides. 342-3763.

550
VOYAGES

VOYAGES TRIDENT INC.
Fax: (514) 733-2799 Tél.: (514) 733-2773

565
RESTAURATION DE MEUBLES

A-1 décapage meubles. 30 ans de métier. Finitions laque ou ciré d'abeille. Expert. 722-1285.

REMBOURRAGE. Travail d'expert. Antiquités ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement liassu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

575
DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR
Courtis, ponctuel, attentionné
VINCENT SCALLON, 946-9553

575
DÉMÉNAGEMENTS

GILLES JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

597
RENCONTRES

EUROPÉEN, 62, prof. Univ. cherche compagne sensible et chaleureuse pour discussion. But: marcher dans la nature, sortir de la prison de la vie seule. Dossier #525. Le Devoir, 2050, De Bleury, 9e étage, Montréal H3A 3M9.

695
AUTOMOBILES

CHRYSLER Town & Country AWD, 1998, 19 km. Groupe remorquage et sièges chauffants. 39.900\$. (450) 971-4072.

HYUNDAI Elantra GL, 95, bonne mécanique. 4 portes. 7.800\$. 342-6627.

TERCEL LS 94
T.b. état. 4 portes, autom., 66 000 km, antidémarr., 9 000\$. 341-2049.

VOLKS GOLF CL '97
40 000 km, verte, 2 portes, tr. propre, 13 000\$. 384-2019.

550
VOYAGES

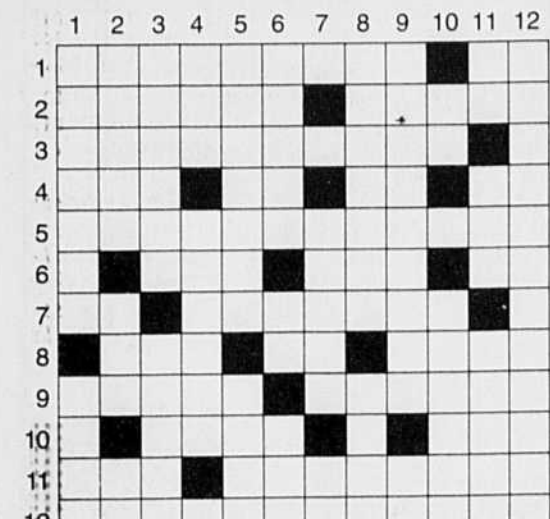
MEXIQUE
LEYUCATAN À LA CARTE
GOLFE ET CARAÏBES

MAYASOL

- Locations de maisons de plage
- Hôtels exclusifs
- Hôtels Haciendas
- Golf, pêche, sites archéologiques

VOYAGES TRIDENT INC.
Fax: (514) 733-2799 Tél.: (514) 733-2773

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- Relatif à la plante du pied. — Cube.
- Accessible. — Pupitre de prédicateur.
- Métal.
- Ration. — Prométhéum. — Issu. — Baryum.
- État de ce qui n'est pas aliéné.
- Plante malodorante. — Patrie d'Abraham. — Argent.
- Ressenti. — Couette.
- Clair. — Américium.
- Père.
- Préfixe qui multiplie par cent. — Ergot.
- Misérable. — Période d'activité sexuelle.
- Poisson. — Toile d'araignée.
- Réexaminer.

VERTICALEMENT

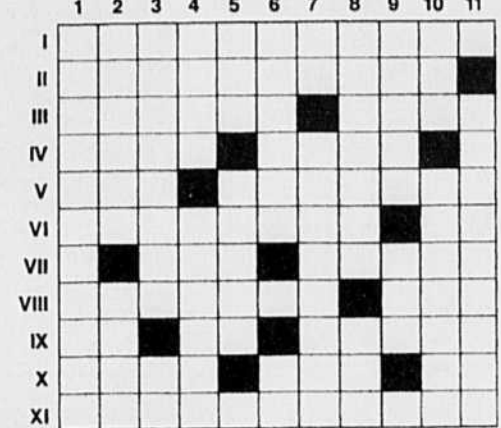
- De la partie postérieure du genou. — Détester.
- Bon vivant. — Pre-

- mière page. — Cube.
- Accident. — Flop.
- Venus au monde. — Uvule.
- Siège à trois pieds. — Ville d'Algérie.
- particule. — Radium.
- Légumineuse.
- Objet de la pensée (Philos.). — Bradype.
- Artiste comique français (1926-1973). — Dépose des oeufs.
- Qui a une vision normale. — Ferrure.
- Béryllium. — Relater.
- Ut. — Serpent. — Volaille.
- Tacher de rouge.

Solution d'hier

MODERNE GENS
1. DITHYRAMBE
2. PORCÉLAINE
3. SORCIÈRE
4. ASAPÉGRER
5. FEMME NATURE
6. RAILLEUR
7. TOURMENTA
8. BLOULI
9. AIL
10. BIKINI
11. CERNÉAU
12. ONDE STYRÈNE

MOTS CROISÉS LE MONDE



HORIZONTALEMENT

- Ne firent jamais deux fois leur numéro de cirque. — II. Avance en évitant les vagues. — III. Rendue importante. Prend le pied. — IV. Terre grasse. Met sur la bonne voie. — V. Un organisme qui n'est pas près de chômer. Donne de l'assurance. — VI. Attirance masculine que l'on doit à Aphrodite. Prend le temps de faire un tour. — VII. Fait rire s'il est bon. Parlé dans le milieu. — VIII. Entrérent en relations. Pris en sortant. — IX. Pris en connaissance. Note. Beethoven lui envoya des notes. — X. Petit génie. Vient d'avoir. Personnel. — XI. Retours sur de nouvelles bases.

VERTICALEMENT

- Faire dans l'intrigue. — 2. Mit au point un moteur à explosion. En boue au moindre contact. — 3. Travail sur le fil. Entrent en force. — 4. Vin suisse. Exposée dans le détail. — 5. Faisait bouillir. Bien prise. — 6. Bessantes. Conjonction. — 7. Blanc et brillant. Patron des bâtiments. — 8. Marquer son intérêt. Épousa Jacob par la ruse. — 9. Qui

rend service. De bonne humeur. — 10. Désert de cailloux. Populaire en Chine. — 11. Défoncées sauvagement.

Solution de la semaine dernière

HORIZONTALEMENT

- Haut-le-cœur. — II. Essai.
- Ré. — III. Râ. Pébroc.
- IV. Entôle. Ee. — V. Dan.
- cing. Dia. — VI. Thonier.
- VII. Ta. Enervées. — VIII. Arc. Lests. — IX. Imitée.
- NSOE. — X. Radeau. Télé.
- XI. Es. Lumières.

VERTICALEMENT

- Héréditaire. — 2. Asana.
- Armas. — 3. Us. TNT. Cid.
4. Taloché. Tel. — 5. Li.
- Lionceau. — 6. Empenne.
- Eum (mue). — 7. CEE. Girl.
8. Orbe. Événité. — 9. Redresser. — 10. Uro. Étoile.
11. Rechaussées.

Philippe Dupuis

DÉCÈS

Un don
aux œuvres du Cardinal Léger exprime vos condoléances et aide les plus pauvres du monde; ceux d'ailleurs et ceux d'ici.

Utilisez les cartes dans les maisons funéraires. Nous enverrons votre message de sympathie à la famille éplorée.

Pour information: (514) 495-2421



FROMENT, NICOLE 1954-1998

Suite au décès de Nicole, vous nous avez témoigné par votre présence, vos bons mots ou en pensée, réconfort et amitié. Les gestes de sympathies reçus nous ont profondément touchés. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Les membres de sa famille

Objectif
32 200 000 \$

17 150 583 \$

merci de prêter main-forte

Centre de la Grande Motte

Rencontres

INTERNET: www.compagnie.com/ledevoir

Pour placer une annonce gratuite:

- Composez le (514) 985-2507 avec un téléphone à tonalité (téléphone).
- Écoutez les instructions, vous recevrez un numéro de membre et un code d'accès. Une seule boîte vocale par personne.
- Appelez avant lundi 9h afin que votre annonce paraisse le vendredi et le samedi suivant.
- Les messages vocaux Vox-tel et Le Devoir n'assument aucune responsabilité concernant les rencontres faites par l'entremise de son service de télé-rencontre.
- Les utilisateurs du service doivent avoir plus de 18 ans.

Un nouveau service de boîtes vocales.

Rencontres

Pour répondre aux annonces:

- Notez le numéro de l'annonce
- Composez le 1-900-451-6528

Des frais de 2,18 \$ par minute seront portés à votre compte de téléphone.

Pour savoir si vous avez des messages:

- Composez le (514) 985-2507
- Entrez votre numéro de membre suivi du code d'accès

Sans frais.

Pour récupérer vos messages:

- Composez le 1-900-451-6528
- Entrez votre numéro de membre suivi du code d'accès

Des frais de 2,18 \$ par minute seront portés à votre compte de téléphone.

Rencontres
Femme cherche homme

Pour apprivoiser douce épineuse

Grande fille de 32 ans, amoureuse de la nature, du rire et de la vie, cherche grand homme de 35 ans et plus, ayant grand sens de l'humour, intense et brillant. 3265

Éternelle célibataire

Étudiante de 25 ans, végétarienne, 5'6", 135 lb, jolies, passionnée, au sens de l'humour incisif, cherche H cultivé, capable d'introspection et d'humour, pour plaisir, amitié, amour. 3259

De Québec

Professionnelle de la santé, 50 ans, 5'4", 120 lb, jolies, élégante, amante de plein air, vie culturelle, cherche H cultivé, capable d'introspection et d'humour, pour plaisir, amitié, amour. 3259

Professionnelle retraitée

Universitaire de 60 ans, dynamique et distinguée, châtaine naturelle, aime cuisine santé, musique et voyages, cherche H manuel et intellectuel, 60-63 ans, région Montréal, Mauricie ou Québec. 3093

Femme de carrière

Chicoutimi, 50aine, mélomane, sportive, aime théâtre, ciné, nature, cherche H de la région, jovial, avec affinités, d'âge équivalent, avec affinités, pour amitié d'abord. 3263

Générosité et loyauté sur l'essentiel

Fin 40aine bien conservée, active et autonome, motivée dans travail, cherche complice 45-55 ans, pour partager plaisirs de la vie: culture et nature, voile et voyages, humour, tendresse, passion. 3250

Femme simple

Style jeans et veston, féminine, fumeuse, aime nature, blues, bonne compagnie, bière, bon vin, cherche H autour de la 50aine, progressif, un brin original, pour amitié, complicité ou plus. 3251

Jolie, expressive, sensible

Québec, 50aine, sociable, sportive, aime belle musique, théâtre, ciné, bon vin, randonnées pédestres, ski de fond, cherche H avec affinités, pour partager belle vie active. 3255

Sensible, intelligente, distinguée

Professionnelle 40aine, 5'5", romantique, authentique, cherche professionnel distingué, taille et poids prop, sans enfants, n-fum, authentique, sens de l'humour, pour relation durable. 3256

Belle épine

Femme honnête, cultivée, affectueuse, aimant voyages, cherche compagnon avec un brin de folie, la 60aine et plus. 3257

À la recherche d'un style

Femme de 52 ans, 120 lb, de belle apparence, autonome, cherche homme, 44-50 ans, style un peu Richard Séguin, pour passer moments agréables. 3039

Pour relation sérieuse
Professionnelle de 39 ans, 5'8", 125 lb, chev. blonds, yx bleus, très belle, 3 ados, 1 chien, aime ski alpin, tennis, plein air, cherche professionnel aimant la vie, n-fum, avec sens de l'humour. 3239

Intervenante communautaire

Yvette, 57 ans, 5'6", chev. auburn, n-fum, aime théâtre, chant, plein air, ski de fond, patin, cherche intello la semaine, campagnard la fin de semaine, bien dans sa peau avec sens de l'humour. 3202

Relation riche et passionnante

Jeune 50aine, amatrice de la nature, de la musique classique, des voyages, cherche compagnon n-fum, grand, jeune 50aine, mordant dans la vie, cultivé. 3237

D'allure classique

Sté-Foy, début 40aine, aime nature, arts, cherche H dans la même tranchée d'âge, attentif à son apparence, cultivé, sensible, pour partager de bons moments dans un esprit de continuité. 3240

Pour partager activités

Femme de 43 ans, de petite taille, enseignante, cherche H 5'6" et moins, pour partager activités, randonnées pédestres, ciné, théâtre. 3140

Souriante et cultivée

Belle femme de la région de Québec, 40 ans, 5'4", 130 lb, regard bleu, cherche compagnon de vie européen, capable d'humour, de complicité et de tendresse. 3243

Compagnon de vie

Femme européenne, professionnelle, sympathique, douce, humaniste, cherche H européen, sérieux, 50 ans et plus, prêt à s'engager dans une relation harmonieuse en toute simplicité. 3246

Femme homme autonome

Jeune 40aine
De formation universitaire, aime plein air, ciné, bons repas, cherche H droit, bien dans sa peau et dans sa tête, n-fum, pour développer une complicité. 3223

Cherche professionnel libre

Diane, 34 ans, 5'4", 145 lb, n-fum, aime vélo, marche, ciné, bons restos, voyages, cherche H 35 ans et plus, 5'7", de préférence costaud, n-fum, autonome, libre, avec de belles valeurs. 3224

Intellectuelle passionnée

Citoyenne de la vieille capitale, 36 ans, sportive, féministe, cherche bouquin intéressant, stimulant, postmoderne pour lecture approfondie. 3233

Pour réapprendre le bonheur

52 ans, sensible, tendre mais intense et déterminée, cherche H fort et vulnérable, allure jeune, avec la beauté du regard et de l'intelligence, professionnel cultivé mais resté bon et simple. 3159

Sensible et active

42 ans, 5'6", sans enfants, aime échanger, cherche compagnon de vie paisible et d'allure décontractée. 3203

Femme active

35 ans, aime rire, plein air, randonnées en canot, cyclotourisme, cafés, danse, écologie, poésie, cherche complice de vie, 35-45 ans, résident Montréal, pour relation simple et saine. 3214

Pour vivre en harmonie
Jolie, dans la 40aine, mince, d'allure jeune, style classique, distinguée, intérêts variés, cherche complément de qualité, 40aine, plus de 5'9", mince, au physique très agréable, n-fum et doux. 3218

Compagnons de vie

Femme maîtresse de 37 ans, cherche H européen, 40aine, sans attaches, prêt à s'engager, aimant campagne, animaux, bonne bouffe, en toute simplicité. 3163

De Québec, compagne agréable

Femme de 55 ans, de belle app. 5'4", simplicité et intelligence du cœur, aime randonnées, ski de fond, lecture, cherche H n-fum, communicatif, recherchant amitié, amour, humour et tendresse. 3210

La vie plutôt que l'existence

Sté-Foy, professionnelle, 52 ans, gâtée par la vie, alliant tendresse, culture, voyages, cherche bel H mature ayant fait cheminement intérieur, grand, 47-54 ans, pour parcourir la planète. 3200

Veuve dans la 50aine

Retraitee, 52", allure jeune, joviale, active, cultivée, aime arts, nature, musique, golf, bridge, cherche H n-fum, autonome, 57-65 ans, 5'8" et plus, poids santé, pour relation exclusive. 3194

Amoureuse

Début 40aine, aimerais en rire avec quelqu'un de son âge, de toutes les façons, sans gêne et l'ontemps. 3197

Pour toujours ou pour longtemps

Elisabeth, 46 ans, grande, belle et riieuse, aime oiseaux, licornes, mots, eau, cherche géant qui deviendra l'ami, l'amant, l'amour, pour toujours ou pour longtemps. 3185

Pour partager relation passionnante

Jolie professionnelle, 40 ans, 5'7", châtaine, yx bleus, sans enfants, douce, honnête, cultivée, cherche professionnel ou homme d'affaires 5'10" et plus, intelligent, attentionné, cultivé. 3176

L'heure de s'enivrer

Louise d'origine italienne, grande, mince, brune, yx clair, plein d'expérience, cherche grand jeune loup aux yeux bleus, intense et intelligent, pour moments lumineux et discrets. 3168

Région de l'estrie

Jolie blonde aux yx bleus, 42 ans, 5'1", sans enfants, n-fum, charmante, sensible, intelligente, cherche professionnel 37-46 ans, cultivé, charmant, communicatif, sensible, avec un brin d'humour. 3171

Homme cherche femme

Professionnel d'Orford
Michel, 42 ans, 5'8", 155 lb, chev. bouclés, lunettes rondes, n-fum, aime patin à roues alignées, ski alpin et les femmes minces. 3261

Professionnel, écrivain de Québec

• LES SPORTS •

Les Alouettes reçoivent les Blue Bombers de Winnipeg dimanche

«2000 verges, c'est comme 60 circuits»

Mike Pringle a besoin de 38 verges pour devenir le premier de la LCF à atteindre ce sommet

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Mike Pringle devrait inscrire son nom dans le gotha du football professionnel lors du match que les Alouettes de Montréal livreront aux Blue Bombers de Winnipeg, dimanche, au stade Percival Molson de l'université McGill. Le demi âgé de 31 ans n'est plus qu'à 38 verges du plateau des 2000 verges que seuls O. J. Simpson, Eric Dickerson et Barry Sanders ont atteint dans la NFL.

«C'est très flatteur de voir son nom

associé à de si grands joueurs», raconte Pringle, qui détient le record de la LCF avec des gains de 1972 verges réalisés en 1994 dans l'uniforme des Stallions de Baltimore.

«Il s'agit assurément d'un chiffre magique pour tout porteur de ballon. C'est quand même incroyable que seulement trois joueurs aient atteint les 2000 verges depuis le temps qu'on joue au football. Pour un demi, ce plateau, c'est comme frapper 60 circuits au baseball.»

Simpson, des Bills de Buffalo, a été le premier à courir «le mille sous les quatre minutes» en gagnant 2003

verges en 1973. Eric Dickerson, des Rams de Los Angeles, détient le record (2105 verges) depuis 1984. Barry Sanders, des Lions de Detroit, a amassé 2053 verges en 1997.

La santé

Pringle explique ses succès par le fait qu'il a été épargné par les blessures. «Je suis demeuré en santé toute la saison, laisse entendre l'athlète né à Los Angeles. Ça n'a pas toujours été le cas au cours de ma carrière. J'ai souvent raté des matchs ou joué à seulement 70 % de mes capacités.»

«Je profite aussi du jeu de mes co-

équipiers. Les joueurs de ligne et Michael Soles [centre-arrière] créent de belles ouvertures.»

Pringle soigne actuellement une vilaine blessure au front et au nez qu'il a subie la semaine dernière face aux Argonauts de Toronto. Après qu'il eut perdu son casque, un joueur des Argos lui a écrasé le front dans le tapis synthétique sur une distance de quelques mètres. A le voir, on a l'impression qu'il a été brûlé au troisième degré.

«J'ai eu des maux de tête pendant quatre jours. Mais au moins, ça ne devrait pas nuire à mon rendement, as-

sure-t-il. J'espère seulement qu'il n'y aura pas de cicatrices.»

Soles avance une autre théorie pour expliquer les succès de Pringle.

«Il a changé sa façon de courir, dit-il. Avant, il cherchait seulement à renverser l'adversaire. Aujourd'hui, il lui arrive d'éviter un plaqué en sortant sur les lignes de touche. A son âge, il y a peu de demis capables de faire pareil ajustement», dit Soles d'un ton admiratif.

Un match important

Le match de dimanche revêt par

ailleurs une certaine importance. Une victoire des Alouettes leur permettrait de viser le premier rang dans la division Est advenant une défaite des Tiger-Cats de Hamilton, hier soir, face aux Argonauts, à Toronto. Lors de leur dernier affrontement, les Blue Bombers ont battu les Alouettes 34-23.

«C'est une équipe qui nous cause beaucoup de problèmes, a conclu Soles. Nous avons une bonne attaque au sol alors que leur première ligne est très solide contre la course. On devra donc utiliser un peu plus le jeu aérien.»

Les champions de la coupe Stanley sont en ville

«Bowman a su s'ajuster aux changements»

— Alain Vigneault

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Scotty Bowman sera derrière le banc des Red Wings de Detroit lors du match qui opposera le Canadien aux champions de la coupe Stanley, ce soir, au Centre Molson.

Au cours de l'été, le légendaire entraîneur a subi une angioplastie puis une opération à un genou, deux interventions qui lui permettent aujourd'hui de prolonger son illustre carrière. Hier soir, au Joe Louis Arena, Bowman dirigeait ses Red Wings pour la première fois de la saison face aux Maple Leafs de Toronto.

Lors de son point de presse quotidien, Alain Vigneault en a profité pour rendre hommage à celui qui compte huit coupes Stanley et 1057 victoires.

«Bowman en est à sa 27^e année et il a le respect de tous les entraîneurs, a dit Vigneault. Sa plus grande qualité, c'est qu'il a su s'ajuster aux différentes générations de joueurs, aux changements dans les priorités. Pour réussir, il a dû modifier sa façon de travailler.»

Vigneault mentionne que l'élève de Toe Blake et de Sam Pollock partage volontiers ses connaissances avec ses homologues de la Ligue nationale.

«C'est un homme facile d'approche, dit-il. J'ai dû assister à quatre séminaires auxquels il a participé. Nos relations ont toujours été cordiales. Je me souviens d'avoir discuté avec lui

lors du dernier repêchage. Il est accessible et respecté.»

«Mais par-dessus tout, je suis heureux qu'il ait recouvré la santé», a fait valoir l'entraîneur du Canadien. «C'est une très bonne nouvelle pour la Ligue nationale. Bowman est connu dans tous les cercles du hockey.»

L'équipe avant tout

Bowman a pris en main une équipe qui n'avait subi qu'une seule défaite (4-0-1) avant la rencontre d'hier contre Toronto. Selon Vigneault, la force des Red Wings s'explique par le talent mais surtout par l'humilité dont font preuve les joueurs du Detroit.

«Les Red Wings jouent à quatre tríos, explique-t-il. Chaque joueur a son rôle. L'équipe passe toujours en premier. C'est un concept qui est accepté par tous. A Detroit, il y a des vedettes qui ne jouent que 15, 16 ou 17 minutes par match. Ça ne se voit pas dans beaucoup de clubs. C'est pourtant ce qu'ils ont réussi à accomplir.»

Vigneault reconnaît que le Canadien fera face à un défi de taille. La saison dernière, les Red Wings l'ont facilement emporté 5-2 dans le seul match entre les deux équipes au Centre Molson.

«On affronte les champions, a-t-il rappelé. Detroit forme la meilleure équipe de la LNH. Il s'agit aussi de l'une des six équipes originales. Il devrait y avoir de l'ambiance.»

De l'ambiance, il y en aura, surtout si Bowman est ovationné dans sa ville d'origine. Il le mérite bien.

Shanahan a retrouvé sa touche

NEIL STEVENS
PRESSE CANADIENNE

Detroit — Il se marque moins de buts dans la Ligue nationale, mais il ne faut pas blâmer Brendan Shanahan. L'attaquant des Red Wings de Detroit a marqué six buts à ses cinq premiers matchs. Les Wings affrontaient les Maple Leafs de Toronto hier, avec Scotty Bowman derrière le banc pour la première fois de la saison, et seront au Centre Molson ce soir.

Shanahan ne produira pas à ce rythme pendant 82 matchs, mais il devrait marquer plus de buts que ses 28 de la saison dernière, un chiffre décevant pour lui.

«Je pourrais imaginer un million de raisons pour lesquelles je n'ai pas obtenu mes 40 ou 50 buts la saison dernière, mais m'en faire avec ça ne m'aiderait pas pour cette saison.»

Shanahan s'est entraîné avec un instructeur personnel cet été, voyant surtout à renforcer la partie supérieure de son corps.

Il a entrepris la saison sur un trio complété par Steve Yzerman et Darren McCarthy, et obtenu sa large part de chances de marquer.

«Ça aide toujours de jouer avec confiance. C'est curieux: ça vient rapidement et ça vous abandonne rapidement.»

Shanahan s'est remis cet été des spasmes au dos qui l'ont ennuyé pendant les dernières séries de la coupe

Stanley, au cours desquelles il n'a réussi que cinq buts. Il était évident, plusieurs soirs, qu'il jouait en dépit de la douleur.

En cours de saison, il a eu l'impression qu'il y a eu des soirs où il ne pouvait acheter un but.

«La production a diminué partout dans la ligue et j'ai fait comme les autres. Mais si 28 buts n'étaient pas un record personnel, c'est tout de même moi qui en ai marqué le plus dans mon équipe.»

«Certaines personnes ont mal interprété en pensant que j'étais déçu de ma saison. Holà! Nous avons gagné la coupe Stanley.»

■ Les Red Wings comptent un seul nouveau visage. Il s'agit du défenseur Uwe Krupp, qui a profité de son statut de joueur autonome pour quitter l'Avalanche du Colorado.

■ Trois joueurs des Red Wings, Larry Murphy, Brendan Shanahan et Steve Yzerman dominaient la ligue avec une fiche de plus 6 avant les matchs d'hier.

■ Mathieu Dandenault a enfin l'occasion de jouer. L'ailier droit originaire de Sherbrooke a participé aux cinq premiers matchs des Red Wings. Il a récolté une passe.

■ Alain Vigneault compte employer sept défenseurs compte tenu que Patrice Brisebois en sera à son premier match de la saison.

■ Shayne Corson n'est pas suffisamment rétabli d'une contusion aux côtes. Scott Thornton ou Brian Savage pourrait le remplacer à la gauche de Saku Koivu.

PARTIR POUR LE

MAROC

Imaginez ceci...



LE DEVOIR

en collaboration avec



• Une semaine au spectaculaire Palmeraie Golf Palace à Marrakech.

• Un parcours de golf exceptionnel, dessiné par Bobby Trent Jones.

• Un club bouse comme aucun autre, avec six restaurants et cinq piscines.

• Un service 747 de Royal Air Maroc, «les caravaniéristes du monde»

vous invitent

à participer au concours:

Abonnement fidélité Le Devoir

Vous n'aurez qu'à vous abonner pour une période minimum de trois mois à recevoir Le Devoir à votre porte six jours semaine et votre nom sera inscrit au concours.

Le concours se termine le vendredi 11 décembre à 21h

Tirage le 18 décembre 1998

Valeur de
3 800 \$

Nos autres abonnés peuvent s'inscrire en nous envoyant leurs coordonnées au Concours Abonnement Fidélité Le Devoir. Règlements du concours disponibles aux bureaux du Devoir, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Qc, H5A 5M9. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique pour mériter son prix. Le gagnant devra avoir un abonnement actif 6 jours au 18 décembre 1998.



LES MATINS DE PAUL HOUDE

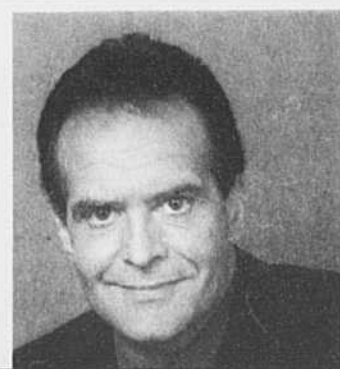


PIERRE HOUDE
ESTHER MORIN
DENIS NIQUETTE

Commentaires
sportifs

Information

Circulation



CFGL 105.7 FM
le son actuel

Du lundi
au vendredi
de 5 h 30 à 9 h

LE DEVOIR

LES SPORTS

HORS-JEU

Citations choisies

Dans le monde du sport dont on ne dira jamais assez la fascination qu'il nous inspire, il est peu de choses plus rigolotes, ou désespérantes c'est selon, que les déclarations que font ses protagonistes. Aussi sommes-nous heureux de proposer, encore une fois sans obligation de votre part, un florilège des meilleures entendues cette semaine.

Is s'appellent Joao Havelange, Gary Bettman et John Moores. Nous leur devons le joli bouquet de traits de génie que voici.

■ «Si le dopage existe, c'est simple, il faut imposer de nouvelles lois. Mais je n'y crois pas. Tous les cyclistes sont dopés, mais seulement quelques footballeurs. Alors, laissons le football tranquille», a dit l'ancien président de la Fédération internationale de football (FIFA), Joao Havelange, dans une entrevue au magazine France Football.

On sait qu'un scandale secoue actuellement le Calcio, le championnat de foot italien. Soupçons de dopage des joueurs à l'érythropoïétine — une hormone qui augmente le taux de globules rouges dans le sang —, accusations de camouflage de tests positifs et de destruction de preuves contre un laboratoire officiel, congédiement de médecins, démission du président du Comité olympique italien, enquête publique, bref la plus prestigieuse ligue de football du monde est dans ses petits souliers à crampons.

Et si personne n'ose encore soulever trop le monument de peur de voir les vers qui grouillent dessous, il s'est trouvé des esprits retors pour soulever... des questions. Par exemple, de quel malaise a bien pu être victime

Ronaldo, l'international brésilien qui joue pour l'Inter Milan, le jour de la finale de la Coupe du monde? Et la victoire surprenante de l'équipe de France, non qualifiée en 1990 et 1994, est-elle éclaboussée du fait que plusieurs de ses éléments, Zidane, Deschamps, Thuram, Desailly, Djorkaeff, Candela, gagnent leur croûte en Italie?

Apparemment, il faudra se tourner vers d'autres grands hommes que M. Havelange pour obtenir des réponses, puisque «seulement quelques» joueurs trichent; pas la peine, donc, de se déranger. Ce qui nous amène à d'autres questions: pourquoi, comme ce fut le cas au Tour de France, faut-il toujours que la justice intervienne pour qu'on aille au fond des choses? Pourquoi les autorités sportives, au lieu de brailler qu'on les saït injustement, ne prennent-elles pas sur elles de se mieux contrôler? Et pourquoi les joueurs, dont la santé est pourtant en cause et qui souvent savent à quoi ils sont soumis, restent-ils aussi muets aussi longtemps?

■ «Il y a virtuellement unanimité sur le fait que le rythme du jeu est meilleur», a dit lundi l'auguste commissaire de la non moins auguste National Hockey League, Gary Bettman.

Bon, donnons un moment le bénéfice du doute à M. Bettman. Peut-être a-t-il assisté à un match Nashville-Caroline ou Floride-Phoenix à se tenir sur le bout de son fauteuil à 80 \$ pièce que nous n'eûmes pas le bonheur de voir. Peut-être est-il capable, contrairement à nous, de se taper plus de cinq minutes consécutives ce puissant somnifère qu'est devenu le hockey professionnel. Peut-être même croit-il réellement que le fait d'avoir avancé les buts de cinq pieds et confié à deux arbitres qui jouent à colin-maillard plutôt qu'un le soin de ne rien faire marque le début d'un avenir radieux.

Peut-être aussi n'a-t-il jamais cessé de nous prendre pour de parfaits demeures.

■ «Le calendrier doit être conçu de façon à ce que les équipes du Canada et des États-Unis aient de la visibilité aux heures de grande écoute. S'il est impossible d'avoir de la visibilité pour nos joueurs, ce serait insensé d'y aller», a encore dit M. Bettman relativement à la participation des joueurs de la LNH au tournoi olympique de Salt Lake City, en 2002.

Notez l'usage clé du «nos». Hasek, Jagr, Forsberg, Selanne, Sundin, Bure, Fedorov? Du pipi de chat, tout ça. Des étranges. Des ethniques. Notez aussi que M. Bettman avait dit sans rire que lui, un «partisan du bon hockey», était satisfait du tournoi de Nagano ou la République tchèque, la Russie et la Finlande avaient atteint le podium, où le Canada avait abandonné avant la fin et où les États-Unis avaient pris soin de désintégrer du mobilier avant de foutre le camp.

Notez enfin qu'il est normal que M. Bettman hésite à envoyer ses ouailles aux Jeux. Le tournoi olympique a fourni un très bon spectacle et, à la longue, les parfaits demeures pourraient faire la comparaison et se rendre compte que la LNH leur sert une immangeable ratatouille de gargote.

■ «Le Yankee Stadium ressemble à un pâturage à vaches», a dit le week-end dernier John Moores, le propriétaire des Padres de San Diego venu se tremper les pieds dans la bouse new-yorkaise à l'occasion de la Série mondiale.

Nous avons évoqué la semaine dernière le cas de ce M. Moores, qui veut se faire construire un nouveau stade avec beaucoup de fonds publics dedans. A New York, sous couvert d'indignation, il renvoyait en fait l'ascenseur à son homologue George Steinbrenner, qui convoitait aussi un nouveau stade, etc., et qui a longuement vanté le projet des Padres. Il s'agit d'une nouvelle mode dans le monde du sport: les propriétaires dénigrent les «vieux» stades des autres afin de s'aider mutuellement à convaincre les autorités publiques d'appuyer leur sainte croisade. Vous vous rappelez Bud Selig?

Dans la Grosse Pomme, tout ne va cependant pas très bien pour l'aide sociale d'entreprise. Lundi, un tribunal a rejeté une requête du maire Rudolph Giuliani, qui voulait empêcher la tenue d'un référendum municipal sur l'injection de fonds publics dans la construction d'un nouveau stade de un milliard de beaux dollars US pour les Yankees à Manhattan. M. Giuliani en appellera probablement du jugement, et il doit espérer gagner un jour en cour parce que les trois quarts des citoyens de New York s'opposent à sa folie des grandeurs.

En tout cas, John Moores, qui affrontera lui-même un référendum dans 10 jours, ne s'est pas fait prier pour en veurrer épais des deux bords. En plus du «pâturage à vaches», il a dit que les Yankees «méritent un nouveau stade», qu'ils — et on sait qui sont ces «ils» — «devraient leur en donner un», qu'ils seraient fous de ne pas le faire, parce que, s'ils refusent, «les Yankees vont s'en aller». Un peu plus, et il aurait soutenu que les Yankees, masse salariale de 65 millions et 114 victoires cette saison, avaient besoin d'une bébête toute neuve pour «être compétitifs».

Mais M. Moores s'est surpassé lorsqu'on l'a interrogé sur le prix à payer pour un nouveau stade. «Je me fiche de la somme qu'ils devront dépenser», a-t-il révélé avec un candeur qui fait chaud au cœur. «De toute manière, ils en ont les moyens. Mon sentiment est que la plupart des citoyens paient leurs taxes et ne s'attendent pas à grand-chose en retour. Mais ils aiment passionnément leurs équipes sportives.» Pas beau, ça?

jdion@ledevoir.com

Les champions de la Série mondiale accueillis en héros

ASSOCIATED PRESS

New York — La foule exultait et les confettis pleuvaient. Les champions de la Série mondiale, incluant Darryl Strawberry, qui tente de vaincre un cancer du colon, ont été accueillis en héros sur le célèbre canyon des héros de Manhattan.

Le maire de New York, Rudolph Giuliani, et le gerant des Yankees, Joe Torre, ouvraient le défilé, mais la foule a réservé ses plus forts applaudissements à Strawberry.

Les amateurs de baseball se pressaient en ville dès les petites heures du matin, de façon à obtenir les meilleures places.

Les Yankees ont gagné 125 matchs cette saison, plus que n'importe quelle autre équipe de l'histoire du baseball. Ils en étaient aussi à leur 24^e conquête de championnat, un record qu'ils partagent avec le Canadien au hockey.

Spécial pour Hernandez

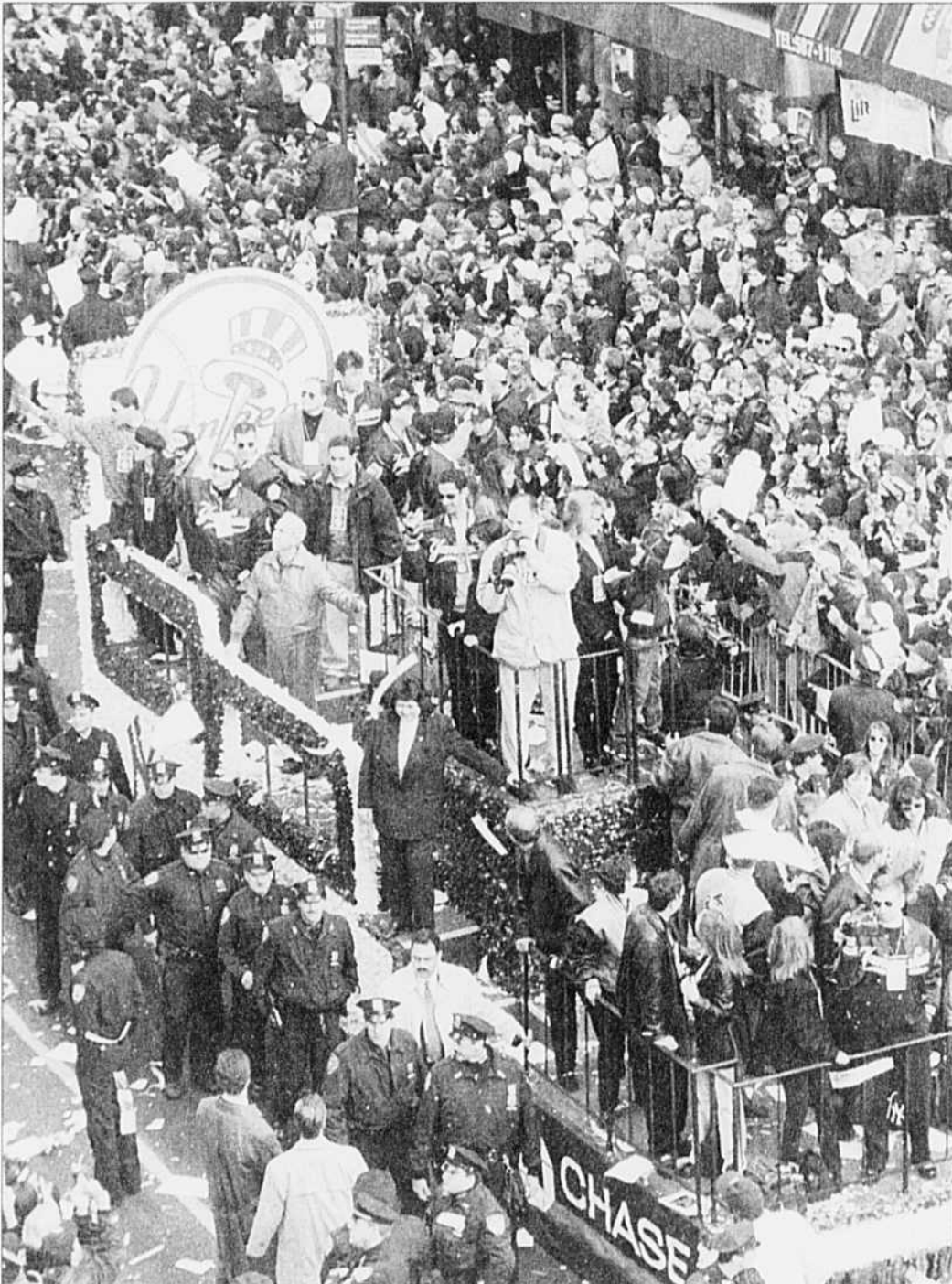
Le deuxième défilé en trois ans sur Manhattan a débuté un peu avant midi. Huit chars transportaient les membres des Yankees, tandis que les épouses, enfants et politiciens suivaient dans des autobus à deux étages.

Scott Brosius, choisi le joueur le plus utile à son équipe pour la Série mondiale, avait son char personnel.

Le défilé avait une signification spéciale pour le lanceur Orlando El Duque Hernandez, qui avait revu plus tôt dans la journée sa mère, ses deux filles et leur mère, son ex-épouse, pour la première fois en 10 mois depuis qu'il s'est enfui de Cuba sur un bateau de fortune.

Le gouvernement cubain a permis à la famille d'effectuer une courte visite aux États-Unis, après une intervention du cardinal John O'Connor, qui a envoyé un message à Fidel Castro.

Les visiteurs de Cuba ont fait le voyage dans l'avion personnel de George Steinbrenner, le propriétaire des Yankees.



Un deuxième défilé en trois ans à New York pour les champions du baseball.

LIGUE NATIONALE DE FOOTBALL

Lumière sur nos amis misociens

D e l'ombre où se tapit d'habitude l'anonymat de notre subtil quoique gargantuesque lectorat, a surgi cette semaine un fin rayon de lumière diaphane. Disons tout de go merci aux deux lecteurs (non maman, tu ne comptes pas) qui nous ont écrit pour nous faire part de leurs commentaires et nous aider à répondre à quelques questions qui nous taraudent et harcèlent depuis, semblait-il, que nous étions haut comme trois pommes sur un coussin: Jean-Paul Chartrand père parlait-il français? Y a-t-il une vie après Réal Giguère? Jean-François Dore était-il à jeun quand il a donné comme titre à son émission radiophonique de fin de soirée sur le sport: *Y en aura pas de fatigue*?

Merci d'abord à Sébastien La Rocque, universitaire spécialisé dans l'œuvre de Don Delillo, qui nous apprend qu'une nouvelle édition du jusque-là épuisé *End Zone* a été entrapercée récemment à la librairie McGill. Rien là d'étonnant pour ceux dont nous sommes qui ont déjà foulé le campus de cette université montréalaise, au centre duquel trône (trônait?) une magnifique pelouse de football résolument piétinée des le début des classes et fangeuse des la mi-septembre, pelouse que surplombe de toute sa majestueuse masse bétonneuse la bibliothèque McLennan. Que de doucereux moments n'avons-nous pas passés à lever les yeux d'un bouquin de théorie littéraire trop aride pour les jeter, à travers la fenêtre, sur un match de flag-football à la bonne franquette (même à McGill) entre de belles jeunes gens de formes diverses s'en donnant à corps joie (non maman, j'ai quand même réussi mon examen).

Merci de même à Louis Morache, pataphysicien chevronné et lecteur assidu de cette page qui a enfin mis le doigt sur le bobo de la raison qui fait que le football est un sport automnal. Nous le citons pratiquement dans le texte: «Tandis que la lumière printanière se polarise dans l'également d'une gigantesque pastorale, la lumière automnale met en relief le drame, le paroxysme, tout naturels chez la bête qui sent qu'elle ne passera peut-être pas le prochain hiver. Durant cette saison, la bête investit donc sa bourse à long terme, au-delà d'une mort possible.» Et M. Morache de conclure que l'automne représente la saison idéale pour manger des touches dans la zone périnéale (je t'expliquerai maman).

Soit dit en passant par où la bête humaine en proie au *delirium tremens* du dimanche après-midi n'est encore jamais passée, le propos de M. Morache jette une lumière crue sur la pensée prépubère d'un John Saul par exemple, un jeune écrivain canadien qui ne nous a pas encore écrit. Pour M. Saul (voir l'entrée «Super Bowl» de son *Compagnon du doute*) le football, par ses appels incessants du pied à une virilité primaire, jouerait un rôle considérable dans la stabilisation de l'énergie gonadique des jeunes Nord-Américains. Interprétation sexuellement abusive contre laquelle nous nous élevons comme une montgolfière au-dessus d'un champ de patates de Saint-Jean. Ou mieux encore, comme une passe de Joe Montana au-dessus d'une mer de puerils bras tendus.

Une fois MM. La Rocque et Morache consacrés misociens de la semaine (les misociens sont les habitants de la planète MISO, ainsi nommée en l'honneur du Mouvement des intellectuels pour la souveraineté de l'ovale dont l'origine se perd dans la nuit des temps modernes et dans la cuite de son fondateur), nous pouvons maintenant passer au premier épisode du feuilleton promis la semaine dernière. En première mondiale dans sa traduction française, voici sans plus tarder *End Zone* de Don Delillo.

«La zone au bout», premier épisode: ou l'on découvre que le joueur le plus rapide n'est pas le véritable héros de l'histoire, que le héros est en réalité un anti-héros et que 100 n'est pas un chiffre chanceux. Taft Robinson est le premier étudiant noir à être accepté au Logos College, bled que certaines cartes défraîchies situent dans le désert du Texas. Ils l'ont recruté à cause de sa vitesse. A la fin de la saison, il sera facilement l'un des meilleurs porteurs de l'histoire de l'Association du Sud-Ouest. Il endossera divers produits de consommation courante et verra un résumé de sa vie imprimé au dos de boîtes de céréales. Une plate monographie fera le point sur ses exploits et concourra au processus général de transformation de l'athlète moderne (nous sommes à peu près en 1972) en mythe strictement commercial. Mais tout cela arrivera-t-il vraiment? Rien n'est moins sûr, du moins dans la tête de Gary Harkness, le vrai héros de ce récit hanté par les grands espaces blancs et la vitesse noire. Le lunatique centre-arrière des Screaming Eagles de l'endroit, voire de l'envers du décor, s'ennuie parfois de son État de New York natal. Mais Gary est-il en logis en mission ou en exil, en fuite ou en perlo? C'est le genre de distinction qui tend à s'effacer quand il fait plus de 100 degrés Fahrenheit à l'ombre, qu'il n'y a pas d'ombre à 100 milles à la ronde et que le regard de plomb d'Enmett Creed, l'entraîneur-chef, scrutant la centaine de «tarlards» qui participent au camp, s'arrête de manière aussi précise que douloureuse, sur vous.

Le petit coin du pronostiqueur

La parole étant aux amis misociens, c'est très chaleureusement que nous prètons cette semaine notre chaire ovaloïde au romancier et professeur Jean-François Chassay, qui fut de l'équipe fondatrice du fameux Pool Cool (à l'époque immémoriale où la dynastie des 49^e commençait). Le Pool Cool désigne bonnement un système amical de paris en vertu et en vice duquel les participants (des gestionnaires, scripteurs, professeurs, acteurs, chauffeurs de taxi, pédiatres, chargés de recherche, agents d'immigration, etc., une belle racaille quoi) jouent à prédire des le mois d'août les classements et les résultats finaux d'une saison de la NFL. Puisque Jean-François, qui se fait affectueusement appeler Meatballs avec des boulettes, a été l'un des très rares «spécialistes» à avoir placé les Normands du Minnesota (l'un des deux seuls clubs encore invaincus cette saison) aussi loin qu'en finale d'association, nous lui laissons volontiers le crachoir du pronostiqueur pour qu'il nous dise enfin, en toute humilité, comment et pourquoi.

■ Minnesota (6-0) à Detroit (2-4). Il y a une dizaine d'années, Minnesota battait San Francisco dans un match éliminatoire. C'est la dernière fois, je crois, que j'ai pris cette équipe au sérieux. Depuis, je boude les Vikings pour des raisons que je ne peux expliquer (quelqu'un a-t-il un bon analyste à me conseiller?). Cette année, j'en ai eu assez d'avoir l'air ridicule dans le Pool Cool en les plaçant en quatrième place dans la centrale. L'oracle que je suis a donc annoncé la présence des Vikings en finale de la conférence contre San Francisco. Jusqu'à maintenant, les augures et Randy Moss me donnent raison. En principe, je devrais donc prévoir un massacre contre Detroit. Mais Detroit a l'équipe la plus imprévisible des deux associations depuis le début de la décennie (sauf lors des éliminatoires, alors que les Lions se font systématiquement éliminer justement). Qui aurait pu croire rationnellement qu'il vaincrait aussi facilement Green Bay? Quand on croit que Detroit va perdre, l'équipe gagne, et vice-versa. Mais évidemment, quand on croit qu'elle va gagner parce qu'elle devrait perdre, puisqu'elle est imprévisible, il arrive aussi qu'elle perde vraiment. Comme la défense de Minnesota n'a quand même pas prouvé grand-chose jusqu'à maintenant, que personne ne peut oser s'avancer à dire que Barry Sanders est un être humain ordinaire, et qu'il semble que Detroit se soit trouvé un quart (Encore! Serait-ce le bon?), dans une grande folie shakespearienne je déclare solennellement: Detroit 27, Minnesota 24.

rosala@videotron.ca

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Jeu de
St. Louis 5 Ottawa 3
Rangers 3 Islanders 2
New Jersey 3 Philadelphie 2
Dallas 2 Phoenix 1
San Jose 2 Chicago 2

Hier
Los Angeles à Tampa Bay
Washington à Buffalo
Vancouver en Floride
Toronto à Detroit
Calgary à Nashville

Aujourd'hui
Rangers à Philadelphie, 19h
Detroit à Montréal, 19h
Buffalo à Islanders, 19h
Toronto à Pittsburgh, 19h
Floride à Washington, 19h
Calgary à St. Louis, 19h
Caroline à Ottawa, 19h30
Boston au New Jersey, 19h30
Nashville à Chicago, 20h
San Jose à Dallas, 20h
Edmonton au Colorado, 22h

Demain
Los Angeles en Caroline, 17h
Vancouver à Tampa Bay, 19h05
Phoenix à Anaheim, 20h

CONFÉRENCE DE L'EST

Section Nord-Est						
	Mj	G	P	N	Bp	Bc
Toronto	5	3	1	1	15	12
Montréal	6	3	2	1	17	11
Boston	7	3	3	1	14	11
Ottawa	5	3	2	0	14	10
Buffalo	4	2	1	1	10	9

Section Atlantique						
Philadelphie	6	4	1	1	16	8
Pittsburgh	4	2	1	1	10	12
Rangers	7	2	4	1	13	21
New Jersey	5	2	3	0	9	12
Islanders	6	2	4	0	10	14

Section Sud-Est						
Floride	4	2	0	2	8	4
Washington	5	2	2	1	10	8
Caroline	5	1	1	3	12	11
Tampa Bay	6	1	4	1	13	19

CONFÉRENCE DE L'OUEST

Section Centrale						
Detroit	5	4	1	0	15	7
Chicago	6	3	2	1	14	15
St. Louis	5	2	2	1	13	15
Nashville	5	1	3	1	8	13

Section Nord-Ouest						
Vancouver	5	3	2	0	12	11
Edmonton	6	3	3	0	17	13
Calgary	5	1	3	1	12	18
Colorado	5	0	4	1	10	20

Section Pacifique						
Dallas	6	4	1	1	17	10
Los Angeles	5	2	1	2	12	6
Phoenix	4	2	2	0	10	9
Anaheim	5	2	3	0	9	9
San Jose	5	0	3	2	9	16

Les meneurs

	B	P	Pts
Sydror, Dal	4	6	10
Lindros, Phi	6	3	9
Recchi, MI	0	9	9
LeClair, Phi	4	4	8
Shanahan, Det	6	1	7
Damphousse, MI	4	3	7
Sakic, Col	4	3	7
McCarthy, Det	3	4	7
Brind'Amour, Phi	2	5	7
Hull, Dal	1	6	7
Jagr, Pgh	1	6	7

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Section Est						
	Pj	V	D	N	Pp	Pc
Hamilton	14	10	3	1	395	255
Montréal	14	9	4	1	339	312
Toronto	14	8	6	0	364	281
Winnipeg	14	2	12	0	278	439

Section Ouest						
Calgary	14	9	5	0	431	296
Edmonton	14	7	7	0	284	344
Saskatchewan	14	5	9	0	305	372
C-B	14	5	9	0	259	347

Hier
Hamilton à Toronto

Dimanche
Winnipeg à Montréal
C-B à Saskatchewan
Edmonton à Calgary

LIGUE NATIONALE

CONFÉRENCE AMÉRICAINNE

Section Est						
	V	D	N	Moy	Bp	Bc
Miami	3	1	0	750	67	42
N.-Angleterre	3	1	0	750	107	76
Jets	2	2	0	500	104	75
Buffalo	1	3	0	250	80	84
Indianapolis	1	4	0	200	57	128

Section Centrale						
Jacksonville	4	0	0	1000	96	71
Pittsburgh	3	1	0	750	50	56
Baltimore	2	2	0	500	78	78
Cincinnati	1	3	0	250	78	95
Tennessee	1	3	0	250	68	81

Section Ouest						
Denver	5	0	0	1000	182	93
Kansas City	4	1	0	800	108	63
Oakland	3	2	0	600	81	111
Seattle	3	2	0	600	111	58
San Diego	2	3	0	400	64	95

Conférence nationale

Section Est						
Dallas	3	2	0	600	135	82
Arizona	2	3	0	400	81	114
Giants	2	3	0	400	92	111
Philadelphie	0	5	0	000	52	137
Washington	0	5	0	000	74	169

Section Centrale						
Minnesota	5	0	0	1000	166	96
Green Bay	4	1	0	800	135	107
Tampa Bay	2	3	0	400	75	99
Chicago	1	4	0	200	109	126
Detroit	1	4	0	200	107	138

Section Ouest						
Atlanta	3	1	0	750	107	80
N.-Orléans	3	1	0	750	89	74
San Francisco	3	1	0	750	133	86
St. Louis	1	3	0	250	99	115
Caroline	0	4	0	000	81	126

Dimanche
Atlanta à Jets

Baltimore à Green Bay
Minnesota à Detroit
N.-Angleterre à Miami
San Francisco à St. Louis
Tampa Bay en N.-Orléans
Chicago au Tennessee
Cincinnati à Oakland
Jacksonville à Denver
Seattle à San Diego
Buffalo en Caroline

Lundi
Pittsburgh à Kansas City